coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue coulée continue

éditions
LE FONDS BELVAL

20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
tél: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISSN 1729-5319

magazine

le périodique du fonds belval
no 1/2005

le crp - gabriel lippmann est prêt

sommaire

4 **la faculté des sciences à belval**
le nouveau recteur de l'université

8 **art public, architecture et urbanisme**
un projet d'art pour belval

11 **partenaire**
le ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche

12 **danger sinistre sécurité**
rockhal et archives nationales

20 **nos voisins sur le site**
profilARBED Belval

24 **les passionnés de la mine de fer**
le musée national des mines de rumelange

26 **rédange**
une usine oubliée depuis longtemps

30 **les marchés publics**
règles précises et procédures légales surveillées

32 **les concours d'architecture**
un gage de qualité

35 **crp gabriel lippmann**
visite d'un bâtiment flambant neuf

éditorial

Le projet de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation entre dans sa troisième année. A ce jour, nous avons lancé cinq concours d'architecture qui ont tous donné un résultat probant, nous confirmant dans notre approche pour l'attribution des missions de maîtrise d'oeuvre. La qualité de l'architecture restera pour nous un objectif majeur. Bien entendu, nous veillerons à l'économicité des projets.

Les travaux de sécurisation et de stabilisation des Hauts Fourneaux sont achevés. L'étude des scénarios a été présentée au gouvernement. La décision a été prise le 18 février 2005, la poursuite du projet est engagée. Un concours d'idées va confronter des architectes de renommée internationale. Le bâtiment provisoire pour le Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann peut être investi par ses futurs utilisateurs. Sous peu les travaux de recherche tourneront à plein tubes. La construction de la Rockhal entre dans sa phase décisive. Les travaux de gros-oeuvre achevés, l'aménagement est en cours. L'avant-première est prévue pour le 19 juin 2005, l'avant-veille de la Fête de la Musique. Cette fête est organisée par l'établissement public en charge de la gestion du Centre de Musiques. Le skip va ouvrir ses portes au mois de juin et le chantier des Archives Nationales sera engagé sous peu. Les autres projets, notamment l'Incubateur d'entreprises et le Bâtiment Administratif attendent le vote de leurs lois respectives.

Le projet central de la Cité des Sciences, le projet universitaire, a connu un revers tragique avec le décès inopiné de François Tavenas. Enfin un nouveau recteur a été désigné, Rolf Tarrach de Barcelone. Une compétence, un caractère, un homme d'action qui a compris et mesuré la chance unique qui se présente pour créer une nouvelle structure universitaire, un petit bijou académique, pour proposer un nouveau concept sans devoir gérer des antécédents lourds et insurmontables. Le projet de la Faculté des Sciences est donc lancé. Les études structurelles de l'université sont en cours, les assises internes de l'université qui se sont tenues le 11 janvier en furent le coup d'envoi.

Le programme de construction de la future Faculté des Sciences qui sera construite à Belval pourra désormais être mis au point et les études d'architecture pourront être engagées.

L'équipe du Fonds Belval

Lycée technique Belval - le jury a sélectionné les concurrents

Le jury s'est réuni le lundi 14 février et a sélectionné sur dossier 12 concurrents qui ont été invités à constituer un groupement de maîtrise d'oeuvre et de présenter un avant-projet pour le futur Lycée technique de Belval-Ouest. La remise des projets a été fixée au 13 mai, la proclamation des résultats aura lieu le vendredi 17 juin 2005 à 16 heures au skip. Les architectes qui ont été retenus pour participer au concours sont:

1. Christian Bauer & Associés Architectes
2. Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes s.a.
3. Odile Decq et Benoit Cornette
4. Marc Dieschbourg Architecte
5. Tatiana Fabeck Architectes
6. Aurelio Galfetti - Yann Keromnes Architectes Urbanistes
7. Marc Gubbini - Stephan Braunfels Architekten
8. Moreno Architecture
9. Michel Petit Architecte - Kaell Architecte - Gambucci Architecte
10. Schemel et Wirtz Architectes
11. Architecture et aménagement s.a. Bertrand Schmit - Allmann Sattler Wappner
12. Witry & Witry Atelier d'Architecture s.a.

La décision sur les scénarios de Hauts Fourneaux est prise

En date du 18 février, le Conseil de Gouvernement a pris la décision sur les scénarios proposés par le Fonds Belval pour la conservation des Hauts Fourneaux. Le scénario retenu prévoit la conservation du Haut Fourneau A et une partie de la Möllerei pour documenter le processus de la production de fonte, ainsi que la silhouette du Haut Fourneau B. Les installations secondaires seront démolies pour faire de la place à des constructions nouvelles (cf. Magazine 4/04, scénario 3 retenu).

Le CRP Gabriel Lippmann est prêt

Le Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann, 41 rue du Brill à Belvaux, est achevé. Les clés seront remises par le président du Fonds Belval au responsable du Centre de Recherche dans le cadre d'une petite cérémonie qui aura lieu début avril.

Les travaux d'infrastructures ont débuté

Enfin les travaux d'infrastructures du site ont débuté. Le 28 janvier a été célébrée la mise en chantier des premières voies d'accès publiques. Les travaux sont réalisés sous la responsabilité de la société de développement AGORA. De nombreuses études ont été nécessaires en raison de la complexité des problèmes à résoudre. Les travaux de la première phase comportant l'accès et la desserte de la Terrasse des Hauts Fourneaux seront probablement achevés pour le mois de juin quand aura lieu le premier concert dans la Rockhal. L'accès devra être garanti.

info skip

La construction du Pavillon d'Information du Fonds Belval a débuté le 1er février. Le Pavillon a une surface d'exposition de quelques 300 m² et servira de plateforme d'information publique de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

Le skip ouvrira ses portes le vendredi 17 juin à l'occasion de la proclamation du résultat du concours d'architecture pour le nouveau Lycée technique de Belval. Les opérations du jury auront lieu dans le skip.

Tous les projets du concours seront exposés pendant les trois semaines suivant la proclamation des résultats. L'exposition sera ouverte au public le samedi 18 et le dimanche 19 juin ainsi que tous les jours ouvrables du 20 juin au 8 juillet de 12 à 20 heures.

Le 8 juillet à 20 heures aura lieu une conférence publique de l'architecte lauréat sur son projet. La conférence sera organisée en partenariat avec la Fondation de l'Architecture.

En introduction, le président du jury expliquera la démarche de sélection et commentera le résultat du concours.

Le Fonds Belval vous invite à visiter l'exposition et la conférence. L'entrée sera libre. Vous y trouverez par ailleurs des informations générales sur le projet de la Cité des Sciences.

La Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences de l'Université du Luxembourg a choisi le site de Belval pour développer son projet d'avenir. Un tel projet exige un concept ouvert mais rigoureux qui pourra intégrer les évolutions futures dans le domaine des sciences et de la recherche.

Le projet est reparti. Après les assises internes de l'université au mois de janvier, les experts se sont mis au travail.

Une université à Luxembourg, un discours qui dure depuis des années. Avons-nous besoin d'une université? Quelle sera sa position? Quelle sera sa chance de survie dans un concert international où la concurrence est forte? La concurrence est sans merci. La formation supérieure est un marché très disputé.

D'aucuns prétendent que nous avons survécu depuis cent cinquante ans sans avoir d'université, mieux encore nous avons bien vécu sans université. N'était-ce pas un avantage de ne pas en avoir? Nos jeunes, nos étudiants ont fréquenté les meilleures écoles, en Belgique, en France, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, aux États-Unis. La richesse intellectuelle de notre pays grâce à l'université multiple?

La richesse intellectuelle d'un pays ne se mesure pas à l'importation de savoir, mais à la participation à sa création, la recherche, et à sa diffusion, l'enseignement. C'est dans ces deux racines que réside la condition à sa pérennisation et à son développement.

La loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg est la base d'un nouvel essor de l'enseignement supérieur à Luxembourg. Elle prévoit une université moderne, performante qui peut concourir avec les meilleures. Mais tout reste à faire, tout reste à organiser.

Après un premier départ, à l'issue malheureusement tragique, voilà tous les éléments en place. Le nouveau recteur est désigné. Le travail peut continuer.

La Faculté des Sciences sera domiciliée à Esch, sur la friche de Belval. Une faculté moderne qui associe l'enseignement, la recherche, le transfert de technologies, qui a besoin de partenaires, d'associés, de moyens financiers.

Des joint-ventures avec les universités étrangères, des joint-ventures qui vont au-delà de la simple déclaration d'intention, des échanges de bons procédés ou encore d'étudiants. Mais des joint-ventures qui assurent une collaboration réelle, qui se traduisent par l'implantation d'antennes réciproques sur les sites respectifs, l'Université du Luxembourg ailleurs, les universités d'ailleurs à Luxembourg, à Belval. Entrer dans une logique de réseau du savoir favorisant la circulation de la pensée, la transmission du savoir, la collaboration internationale.

Il faudra des contrats avec des entreprises qui lient la recherche fondamentale à la recherche appliquée, dans la continuité, avec une vitalisation réciproque qui dépasse les guerres intestines du « qui a trouvé ». Il faut chercher ensemble. Il faut trouver ensemble, mettre les efforts en commun. Il faut transférer les résultats dans la pratique et générer des cycles de production efficaces, rentables. La recherche coûte chère, il faut la financer. L'université doit s'ouvrir sur l'entreprise, l'industrie, sauter le pas.

La Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation sera un des lieux de ce laboratoire. Le lieu des sciences naturelles, un lieu pour lequel il faut mettre au point un projet dans tous ses détails, chercher les partenaires et développer le programme d'action. Un travail qui commence et qui devra aboutir à un concept nouveau, innovant, à la hauteur des prétentions du projet.

A partir de ce concept, il faudra imaginer une stratégie de développement à long terme.

LES ETUDIANTS AU LUXEMBOURG

Créée par la loi du 12 août 2003, l'Université du Luxembourg est actuellement en phase de développement. A la rentrée académique 2003/2004, première rentrée de l'Université du Luxembourg, 2.849 étudiants étaient inscrits à l'Université. La Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education est avec 1.413 étudiants la plus grande faculté. La Faculté de Droit, d'Economie et de Finances compte 830 étudiants et la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication 606 étudiants.

En 2004/2005 les chiffres ont déjà quelque peu augmenté : pas moins de 2.920 étudiants se sont inscrits à l'Université du Luxembourg dont 673 à la Faculté des Sciences.

L'Université du Luxembourg regroupe actuellement 45 nationalités différentes. Parmi les étudiants extrcommunautaires, l'Afrique est le continent le mieux représenté. A l'heure actuelle l'Université du Luxembourg compte ± 130 étudiants africains.

L'absence jusqu'à nos jours d'une université au Luxembourg eut pour conséquence que la majorité des jeunes luxembourgeois faisaient leurs études à l'étranger. Actuellement encore plus de 6.000 étudiants luxembourgeois sont inscrits dans des universités à l'étranger. Les pays les plus fréquentés sont la Belgique, la France et l'Allemagne.

ROLF TARRACH
LE NOUVEAU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DU LUXEMBOURG

Depuis début janvier 2005 Rolf Tarrach, un Espagnol d'origine allemande, est à la tête de l'Université du Luxembourg. Il est le successeur du premier recteur, le Franco-Canadien François Tavenas, qui est décédé inopinément en février 2004 et dont on ne peut pas assez souligner ses mérites et son engagement pour le démarrage de l'Université du Luxembourg.

Rolf Tarrach a été nommé au poste du recteur par le conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg en date du 27 septembre 2004.

Avec Rolf Tarrach, un homme des sciences et un polyglotte a repris le gouvernail de la toute jeune institution universitaire luxembourgeoise. Rolf Tarrach est né en 1948 à Valence en Espagne, mais il a des origines allemandes. Ayant fait ses études aux universités de Valence et de Barcelone, il passe son doctorat en 1973, en 1983 il devient professeur en sciences physiques. Depuis 1986 et jusqu'à sa nomination à Luxembourg il enseigne la physique à l'Université de Barcelone. Rolf Tarrach parle le catalan, le castillan, l'anglais, le français et l'allemand. Il est marié et père de deux enfants.

A côté de la qualification scientifique, pour le poste de recteur, l'expérience académique était un critère inconditionnel. Rolf Tarrach y répond parfaitement. Il a été vice-recteur de l'Université de Barcelone de 1990 à 1994 et président du Conseil espagnol pour la recherche scientifique. Il a travaillé dans les universités les plus prestigieuses du monde, à Genève, Oxford, Toronto, Houston et Saint-Pétersbourg. Il est membre de nombreuses institutions liées à la recherche. Auteur d'une centaine d'articles scientifiques dans des publications internationales et de deux livres, Rolf Tarrach est également titulaire de nombreux prix scientifiques et participe à deux comités scientifiques de la Commission Européenne.

Après toutes ces expériences, la nomination au rectorat de l'Université du Luxembourg représente un défi particulier pour le quinquagénaire. Mettre en place une institution nouvelle est une tâche plus gratifiante pour lui que de réformer des structures vieillissantes.

Le gouvernement a tranché en gros sur les priorités de l'Université du Luxembourg dans le sens qu'elle sera une université du 3e cycle et de la recherche. Rolf Tarrach souligne la nécessité de « renforcer les synergies entre recherche et enseignement » et de pousser sur la qualité, de laquelle dépendra son rayonnement. L'Université du Luxembourg doit encore s'établir dans le paysage universitaire européen qui compte déjà bon nombre d'excellentes institutions.

La mise au point de l'Université demande du temps. Pendant les premiers mois l'agenda de Rolf Tarrach est déjà bien rempli. Il faut d'abord apprendre à connaître tous les concernés, se faire une image des rouages luxembourgeois.

Rolf Tarrach compte cinq années pour lancer l'Université du Luxembourg. Sous peu, il pourra nous en dire plus sur la Faculté des Sciences qui sera implantée à Belval. Nous y reviendrons encore souvent. Ce sera la pièce maîtresse de la Cité des Sciences.

« Etudiante cherche *désespérément* chambre ou studio à proximité de l'Université »

L'attractivité d'une université dépend non seulement de la qualité de l'enseignement et de la recherche mais aussi de l'offre de logements décents à prix abordables.

L'Université du Luxembourg qui compte actuellement 2.920 étudiants prévoit d'arriver à un effectif de 5.000 étudiants au cours des 5 premières années de son existence. Avec le développement de l'Université, les besoins en logements pour étudiants augmenteront aussi.

En terme de logement, l'Université du Luxembourg dispose à l'heure actuelle de 15 maisons unifamiliales ou résidences comprenant 165 chambres en tout. Le loyer varie entre 300 € et 400 € par chambre. Ces loyers sont, comparés aux loyers dans les pays limitrophes, très élevés. La gérance des logements est assurée par le service «Logements pour étudiants» de l'Université du Luxembourg. Avant la création de ce service en avril 2004 les logements pour étudiants étaient gérés par l'association sans but lucratif «Wunnraum fir Studenten», association conventionnée et subventionnée par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Pendant les dernières années l'asbl «Wunnraum fir Studenten» a reçu plus de 500 demandes à chaque rentrée. La demande est beaucoup plus grande que l'offre. Une liste avec une centaine de chambres à louer chez des privés est proposée aux demandeurs déboutés. Les autres doivent s'adresser à des agences immobilières ce qui représente un problème pour les étudiants qui ont un budget limité.

Face à ce problème et face au futur développement de l'Université du Luxembourg, le gouvernement s'est engagé à créer 800 logements étudiants supplémentaires d'ici 2009. Il est impossible d'offrir un logement à tous les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg, mais l'objectif est de mettre des logements à disposition de 20% des étudiants. Ce taux de pourcentage correspond aux normes en vigueur dans les villes universitaires des pays limitrophes.

Pour augmenter rapidement l'offre des logements pour étudiants, le gouvernement luxembourgeois a décidé d'acquérir l'ancienne maison de retraite de la commune de Sanem et le Couvent des Sœurs dominicaines situé dans l'Avenue Pasteur à Limpertsberg et de les transformer en logements pour étudiants. En outre, le gouvernement a décidé de faire construire des logements supplémentaires via adjudication publique et de faire intervenir le Fonds du Logement dans la construction des nouveaux logements pour étudiants. Le gouvernement a lancé aussi un appel aux investisseurs privés auxquels il accorde des prêts à taux préférentiels via la Société Nationale de Crédit et d'Investissement pour les inviter à construire des logements pour étudiants. Le gouvernement veut, par ailleurs, développer la formule du logement chez l'habitant en sensibilisant les propriétaires privés.

Entre 16 m² et 20 m² par étudiants

Les nouveaux logements pour étudiants à construire par l'Etat seront situés dans les communes hébergeant un site universitaire et dans les communes limitrophes. Ils seront implantés dans des quartiers résidentiels afin de favoriser l'intégration sociale des étudiants et à distance raisonnable des transports publics. Différentes formules de logement seront proposées: des chambres individuelles chez l'habitant, des maisons unifamiliales rénovées et transformées en logements pouvant accueillir entre 6 et 10 étudiants et des résidences universitaires pouvant loger jusqu'à 100 étudiants. Ces logements auront une surface habitable entre 16 m² et 20 m² par étudiant. Cette surface comprend la chambre, la salle d'eau, la cuisine ainsi que les locaux communs. Plusieurs agencements seront possibles. Soit l'étudiant occupe une chambre individuelle avec salle d'eau et kitchenette privatives, soit deux étudiants en chambres individuelles se partagent une salle d'eau et kitchenette, soit plusieurs étudiants partagent des salles d'eau ainsi qu'un séjour et une cuisine commune. En outre les étudiants auront à leur disposition des locaux communs tels qu'une salle de jeux/sports, une buanderie, un débarras avec armoires individuelles ainsi qu'un parking à vélos. Chaque chambre sera équipée d'un lit, d'un chevet, d'une table de travail, d'une chaise, d'une étagère, d'une armoire et d'un fauteuil. En outre, chaque chambre disposera d'un accès Internet à haut débit, d'un branchement TV et d'une prise téléphonique. Le loyer pour les logements ne devra pas dépasser les 400 €.

Les futurs logements pour étudiants seront gérés par le service «Logements pour étudiants» de l'Université du Luxembourg qui a été mis en place en avril 2004. L'ancienne asbl «Wunnraum fir Studenten» qui a géré les logements pendant douze ans est intégrée dans le service «Logements pour étudiants» depuis le 1er janvier 2005.

Des logements pour 80 personnes dans l'ancien Couvent des Sœurs dominicaines

Les travaux de rénovation et de transformation dans le Couvent des Sœurs dominicaines dans l'Avenue Pasteur à Limpertsberg devraient être achevés pour la rentrée 2005. Le gouvernement a confié la remise en état et la transformation en logements pour étudiants au Fonds du Logement. L'ancien couvent hébergera prochainement 80 étudiants, chercheurs et enseignants. La future résidence universitaire comprendra 70 chambres individuelles dont 4 chambres adaptées aux besoins des handicapés, 7 studios et un logement de concierge. Sur deux chambres viendront une cuisine et une salle de bain. Au sous-sol seront aménagés une salle commune, un débarras et une buanderie.

250 logements pour étudiants à Belval

A Belval, lieu d'implantation de la Cité des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation seront réalisés 250 logements pour étudiants, chercheurs et enseignants.

saviez-vous que...

les universités européennes les plus anciennes ont été fondées au moyen âge ?

Bologne (1158), Paris (12e s.), Prague (1348), Vienne (1365), Heidelberg (1386) devinrent pendant des siècles des centres d'intellectualité et de spiritualité, grâce à leurs institutions universitaires qui attiraient les élites de l'espace européen. L'université la plus ancienne du monde se trouve toutefois en Egypte: «Al-Azhar», créée en 972, compte aujourd'hui 375.000 étudiants et 16.000 enseignants répartis sur 18 emplacements.

Ces universités eurent des précurseurs dans l'Antiquité dont il faut mentionner l'institution impériale byzantine « l'auditorium ». Avec cette institution créée à Constantinople en 425 après J.C. par Théodose II apparaît la première université d'Etat de l'espace européen.* Celle-ci enseigna pratiquement tous les domaines du savoir de l'époque. Comme établissement d'enseignement supérieur officiel cet auditorium est directement à l'origine de l'Université de Bologne, fondée en 1158 par l'empereur Frédéric Ier Barberousse. Elle était limitée d'abord aux disciplines juridiques.

Avant la création des universités proprement dites, il existait déjà des écoles jouissant d'une grande célébrité comme les écoles médicales de Salerne et de Montpellier au XIe siècle.

Parmi les fondateurs d'universités, Charles IV (1316-1378), fut celui qui était le plus directement lié au Luxembourg. Charles IV était le fils de Jean de Luxembourg, dit Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte du Luxembourg.

L'acte de fondation datant du 7 avril 1348, relate que Charles IV, roi de Bohême et empereur du Saint empire romain germanique, a décidé de fonder et de mettre en vie un établissement de « studium generalis » dans la ville métropolitaine de Prague.** Le souverain supposait que la première université d'Europe centrale allait attirer dans la métropole du royaume de Bohême l'élite intellectuelle, ce qui devait renforcer la position de la dynastie des Luxembourg.

L'université la plus proche au sud de Prague se trouvait alors à Trévise, à l'ouest, c'était l'université de Paris, tandis qu'au nord, il n'y en avait pas du tout. Déjà en janvier 1347, Charles IV s'est fait accorder, par une bulle du pape, le droit de décerner le titre de docteur en théologie, grade universitaire suprême jusqu'au 18e siècle. Le financement de l'université était assuré à la fois par le roi et l'Eglise, représentée à l'époque par l'archevêque de Prague, nommé chancelier universitaire. Le système de l'enseignement médiéval se distinguait par son universalité. Il se basait sur le latin, langue supranationale, première langue européenne donc, tant littéraire que parlée, qui permettait, entre autres, aux érudits de diverses nationalités de communiquer. Suivant les disciplines enseignées, l'université de Prague était divisée, dès le début, en 4 facultés: des arts libéraux, de médecine, de droit et de théologie.

L'Université du Luxembourg est la dernière née dans le monde universitaire européen. Nous lui souhaitons une longévité à l'instar de ses célèbres précurseurs.

* d'après : Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
** d'après : Jaroslava Gissübelov

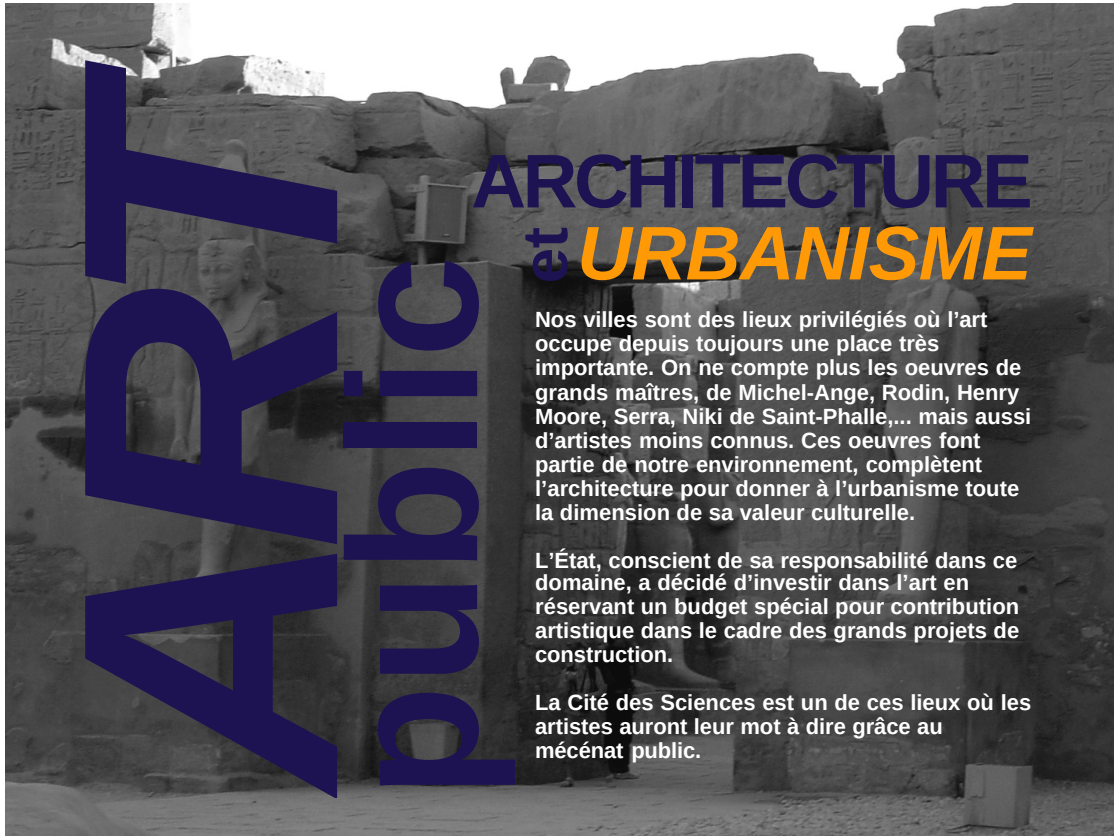

ART public

ARCHITECTURE et URBANISME

Nos villes sont des lieux privilégiés où l'art occupe depuis toujours une place très importante. On ne compte plus les oeuvres de grands maîtres, de Michel-Ange, Rodin, Henry Moore, Serra, Niki de Saint-Phalle,... mais aussi d'artistes moins connus. Ces oeuvres font partie de notre environnement, complètent l'architecture pour donner à l'urbanisme toute la dimension de sa valeur culturelle.

L'État, conscient de sa responsabilité dans ce domaine, a décidé d'investir dans l'art en réservant un budget spécial pour contribution artistique dans le cadre des grands projets de construction.

La Cité des Sciences est un de ces lieux où les artistes auront leur mot à dire grâce au mécénat public.

Par la loi du 30 juillet 1999, le gouvernement a fait un pas décisif pour la reconnaissance de l'art et des artistes dans notre société moderne. Cette loi comporte deux aspects différents. Tout d'abord elle règle le statut de l'artiste professionnel.

Jusqu'alors l'artiste qui se vouait entièrement à son art n'avait aucun statut social, il n'était pas reconnu comme un professionnel indépendant. Une situation difficile, pratiquement invivable, dans la mesure où il ne disposait d'aucune couverture sociale, sauf à renoncer à son indépendance. Une situation qui en découragerait plus d'un, même talentueux, à s'engager dans cette voie. Une perte réelle pour la création artistique et la vie culturelle.

Le second aspect de cette loi, non moins important, concerne la promotion de la création artistique. L'État s'y engage d'investir, dans le cadre des projets de construction, de l'ordre de 1,5% du coût total de l'immeuble pour la réalisation d'oeuvres artistiques à intégrer dans les édifices. Un engagement ferme et sans équivoque.

La collectivité a pris conscience de l'importance de l'art. La promotion de la création artistique n'est pas réservée à quelques puissants, elle n'incombe plus uniquement aux mécènes privés, aux quelques collectionneurs fortunés, mais l'art appartient désormais à tout le monde.

Conservé dans les musées ou intégré dans l'espace public, l'art est aujourd'hui accessible à tous. L'Etat en tant que mécène de collections muséales et d'art public y joue un rôle considérable.

Art et espace urbain, une tradition millénaire

Jusqu'à l'époque industrielle, l'art et l'espace urbain formaient un couple indissociable. L'Egypte, l'Empire de Babylone et l'Assyrie au Proche-Orient nous ont légués des témoignages de grands ouvrages, temples, palais, tombes, ornés de statues, de bas-reliefs, de peintures. Plus près de nous, la Grèce antique devint synonyme de l'art classique qui a déterminé l'art en Occident pendant des siècles.

Judith et le tyran Holopherne

L'Empire romain a su s'approprier cet héritage artistique dont le Forum Romanum représente l'exemple le plus célèbre. Au Moyen Age, qui, pour rompre avec la tradition païenne, se distança également de son legs artistique, l'art public se limitait principalement aux églises. Puis la Renaissance renoua avec les traditions antiques et restaura l'art dans la vie publique, dans les palais, jardins et places publiques. Suivit la fastueuse époque du Baroque à laquelle succéda de nouveau une ère se référant à l'idéal classique. Le modèle Haussmanien au 19e siècle fut la dernière tentative de donner à la ville une unité architecturale et artistique qui éclata définitivement au cours du 20e siècle avec l'instauration du fonctionnalisme pur et dur. Réhabilité en tant que facteurs culturels et sociaux, art public et architecture évoluent aujourd'hui dans un contexte urbain nouveau sollicitant des discours controverses.

L'art public, un outil politique

Toutes les cultures, antiques et modernes, ont honoré leurs dieux et leurs maîtres par des oeuvres magistrales. Le pouvoir s'est toujours servi de l'art public, et l'art, souvent, par trop docile, a servi les grands. Une dépendance millénaire.

On ne compte plus les effigies de monarques, les statues de tyrans où encore les oeuvres monumentales vénérant les dieux et autres Dieux, où simplement ceux qui s'y réfèrent.

Les Pharaons, dieux et monarques, ont su réunir les deux pouvoirs en une puissance divine, incontestée et éternelle; elle dure jusqu'à nos jours par la fascination qu'exercent les oeuvres qu'ils ont laissées. Dans les forums impériaux romains d'autres «monarques» ont documenté leur puissance. Tout comme plus tard Louis XIV, le «roi soleil», Pierre le Grand de Russie, Napoléon, ou encore Lenine, Staline et Mao Zedong.

Mais aussi les Etats modernes, et démocratiques ont eu recours à l'art pour communiquer. Le monarque et le tyran ont été remplacés par la notion de peuple souverain, de la «Nation» et toutes les valeurs qui s'y rattachent.

Piazza della Signoria à Florence

Ainsi, en France mais pas seulement là, après la guerre de 1914, chaque village eut son monument aux morts, la plus vaste campagne d'art public et de dévotion nationale au 20e siècle.

L'art public affranchi

Ce n'est que dans la seconde moitié du 20e siècle que l'art public en Occident a pu s'affranchir du pouvoir et de ses contraintes. L'art abstrait, le conceptuel se refusent d'être instrumentalisés pour des fins despotiques.

Les thèmes ont changé. Les artistes s'expriment librement, ils accaparent la ville, cherchent la confrontation et choisissent les thèmes et les formes selon leurs objectifs.

Parfois simple décor sans autre but que d'apporter une notion de beauté, de gaieté dans un environnement souvent difficile, parfois synthèse de thèmes aussi divers et fondamentaux que racisme, liberté, paix, oppression, mais souvent controversé, générant autant de critiques que d'éloges, l'art public ne laisse rarement indifférent.

Sous les ponts, le long de la rivière (Casino Luxembourg - Ilona Nemeth)

L'art est devenu un témoin de son temps, il exprime les préoccupations de la société, lance les débats publics et reflète l'évolution de la pensée et de la création artistique.

Un projet d'art pour Belval

La Cité des Sciences est un lieu de choix pour un projet d'art public réunissant de nombreux artistes, philosophes, critiques, dans une grande œuvre commune. Cette œuvre s'étendra dans l'espace et dans le temps. Concernant toute la Cité des Sciences, l'œuvre se répartira sur plus de vingt projets de construction et sur plus de 15 années. Elle disposera d'un budget important en relation avec l'investissement de la Cité des Sciences.

Le projet d'œuvre artistique demande un concept fort qui pourra évoluer dans l'espace et dans le temps sans perdre sa cohérence.

Un tel projet exige un encadrement rigoureux et compétent. Le Ministère de la Culture a instauré une commission ad hoc qui devra non seulement accompagner le projet mais participer activement à son développement et à sa réalisation. Elle s'entourera d'experts et de conseillers pour l'assister dans sa mission «périlleuse». Le Fonds Belval, en sa qualité de maître de l'ouvrage du projet, proposera un thème pour le projet, un thème contextuel qui sera le fil conducteur pour diriger les réflexions des artistes et aboutir à une oeuvre collective.

Mais il sera également souhaitable d'associer les autres investisseurs à ce projet et de l'étendre au-delà des limites de la Cité des Sciences, de promouvoir le mécénat privé pour faire de l'art public un art de tout le monde.

light & art

Le Fonds Belval en sa qualité de maître d'ouvrage public, s'implique activement dans un grand projet d'art public dans le cadre de la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation. Il propose à la commission d'accompagnement du projet instaurée par le Ministre de la Culture, le thème de «l'art et la lumière», un couple inséparable.

La loi d'autorisation de chaque projet de construction public prévoit un budget de 1,5% de son investissement total pour le décor artistique. Ce même budget sera également mis à disposition pour la création artistique dans le cadre de la réalisation de la Cité des Sciences. Une somme pour le moins appréciable compte tenu de l'investissement prévu.

Une telle somme ne pourra être investie à l'aveugle. Il faut enfin se distancer de la stratégie du coucou qui consiste à déposer au hasard des espaces disponibles des oeuvres d'art de plus ou moins bonne qualité pour remplir ces vides urbains.

Pour réaliser une œuvre de cette envergure il faut un concept. A Belval, l'espace urbain n'existe pas encore. Il se crée et offre ainsi une opportunité unique pour innover en matière d'art public. La réflexion des créateurs, des artistes pourra influer sur le processus de création de la ville. Elle ajoutera une dimension dépassant le simple fonctionnel, le formel, le pur esthétisme de l'architecture, elle teintera l'espace d'un esprit critique, soulèvera les problématiques de la ville contemporaine, de la vie sociale. L'apport artistique marquera la ville de son empreinte afin de lui donner une identité.

Etablir un concept artistique pour une durée de plus de dix ans s'avère une tâche difficile à notre époque qui connaît des bouleversements de plus en plus rapides dans tous les domaines de la vie. En plus, l'évolution de l'art est d'autant moins prévisible qu'il devance généralement son temps.

Comment faut-il alors aborder ce grand projet d'art public de Belval ?

Le concept à établir pour la création artistique doit être suffisamment large pour intégrer des évolutions futures. L'œuvre artistique doit être ouverte sur toutes les disciplines et tous les aspects de l'art, permettre l'utilisation de tous les supports et se référer au contexte de la ville en devenir.

Au projet participeront des artistes-plasticiens, cinéastes, écrivains, philosophes, comédiens, musiciens, architectes, urbanistes, pédagogues, scientifiques, etc., bref, tous ceux qui travaillent dans l'intérêt de la culture.

Pour, à la fin, former un ensemble concluant, les projets à réaliser doivent avoir un dénominateur commun, un fil rouge qui les reliera. Il faut un thème, et ce thème, à Belval, sera la lumière.

Le rouge orange vif du feu a toujours inondé Belval, jusqu'à enflammer le ciel, la nuit. Les flammes bleues des gaz, les innombrables lumières blanches, argentées, scintillant sur les structures, ont distingué le site dans le paysage, inaccessible, interdit. La lumière est la racine puisant dans ce passé. La lumière est le vecteur vers le futur, le ciment du projet.

Le concept à établir sur la base de ces principes vise à créer comme une anthologie de la culture du lieu, la Cité des Sciences, et d'une époque, le premier quart du 21e siècle. Ainsi, le projet contribuera largement à donner une identité au nouvel espace urbain créé sur l'ancienne friche industrielle.

Ce projet est un défi, une aventure dont le feu doit être entretenu en permanence pour que la création ne s'essouffle et que le projet ne sombre dans l'indifférence.

partenaires

LE MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le Ministère de la Culture

Le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la recherche est un des plus importants partenaires du Fonds Belval dans la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation. En effet, la Cité des Sciences est directement concernée par les trois départements du ministère :

- la culture, avec le Centre de Musiques Amplifiées «la Rockhal», le nouveau bâtiments des Archives Nationales, la mise en valeur des hauts-fourneaux et le Centre National de Culture industrielle;
- l'enseignement supérieur avec l'implantation de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication et notamment une bibliothèque universitaire sur le site de Belval ;
- la recherche, finalement, avec les centres de recherche publics, dont le premier est déjà opérationnel sur les nouveaux lieux.

Ministère des Affaires culturelles jusqu'en 1995, il est devenu Ministère de la Culture et a accueilli dès 1999 l'Enseignement supérieur et la Recherche. La direction du Ministère de la Culture est assurée, depuis septembre 1989, par Guy Dockendorf, nommé Premier conseiller de gouvernement en 1995. Depuis juillet 2004, M. François Biltgen a été désigné Ministre, Mme Octavie Modert Secrétaire d'Etat.

Le Ministère de la Culture a pour but la promotion culturelle et la stimulation de la vie artistique. A cette fin il a e.a. créé des bourses d'aide à la création artistique, instauré le congé culturel et a mis en place un système d'aide pour les artistes professionnels indépendants et les intermittents du spectacle. Il a instauré des prix d'encouragements spécifiques et des aides financières aux associations et acteurs culturels. Il a mis en place en 1982, le Fonds Culturel National qui est alimenté par des dons privés en garantissant des avantages fiscaux aux donateurs.

Le Ministère de la Culture est représenté au sein du Comité Directeur de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle, créée à la suite du succès de Luxembourg, Ville européenne de la culture 95. Il soutient les six sections de l'Institut Grand-Ducal qui ont pour but de cultiver les sciences, les lettres et les beaux-arts. Citons encore l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg qui assume une part prépondérante de l'activité musicale au Grand-Duché avec notamment quatre cycles de concerts, ses tournées à l'étranger, la collaboration avec d'autres associations culturelles telles les Soirées de Luxembourg, la LGNM (Lëtzebuerger Gesellschaft fir Nei Musik), les festivals d'Echternach et de Wiltz.

Le Ministère de la Culture est le ministère de tutelle des instituts culturels de l'Etat, à savoir les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Musée national d'histoire et d'art, le Musée national d'histoire naturelle, le Service des sites et monuments nationaux (qui a sous ses auspices le Musée de la Forteresse), le Centre national de l'audiovisuel et le Centre national de littérature, et de trois établissements publics qui

sont le Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, la Philharmonie (Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte) et la «Rockhal» (Centre de Musiques Amplifiées). Le Ministère de la Culture est encore directement impliqué dans la gestion du Casino-Forum d'Art contemporain, de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, de la Fondation Henri Pensis (l'OPL), du Commissariat à l'enseignement musical, du Relais Culture-Europe, de l'Institut trinational Pierre Werner, de l'Institut européen des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, de l'Institut européen de Chant choral et des Rotondes.

Dans le cadre de sa politique de décentralisation culturelle, le Ministère de la Culture a ouvert des centres d'animation culturelle régionale à Diekirch, à Mensdorf et à Pétange. Cette politique est soutenue par le service "Bicherbus" et le Musée-Bus qui sont des précieux outils pour la diffusion culturelle.
Au niveau de la Grande Région, le Luxembourg coopère régulièrement avec la Sarre, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat et la Province du Luxembourg belge dans le cadre d'une Commission interrégionale instaurée par un Traité intergouvernemental en 1971. Cette Commission assure la mise en valeur du patrimoine culturel commun, finance des structures culturelles communes et organise des actions emblématiques dans tous les secteurs des arts.

Au niveau international, le Ministère de la Culture, avec le Ministère des Affaires étrangères, est responsable des accords culturels internationaux et a aussi la charge de la Francophonie. Il travaille en coopération avec le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et l'Union Européenne.

Par ailleurs, le Ministère de la Culture a sous sa tutelle l'organisation de la manifestation « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 ». Les régions participantes sont le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, la communauté française Wallonie et la communauté germanophone de Belgique ainsi que la Ville de Sibiu en Roumanie. Dans le cadre de cette manifestation le Luxembourg organisera des événements autour du thème des migrations.

danger sinistre sécurité

ARGENTINE

**Incendie discothèque:
177 morts**

L'incendie de la discothèque Republica Cromagnon vendredi matin à Buenos Aires a fait au moins 177 morts et 889 blessés, dont 57 sont en soins intensifs, selon un nouveau bilan diffusé samedi 1er janvier par les services d'urgence de la capitale argentine.

Le précédent bilan faisait état de 175 morts et 889 blessés.

Les deux derniers morts ont été enregistrés à l'hôpital pour enfants de Buenos Aires, a déclaré le directeur des services d'urgence Julio Salinas, qui n'a toutefois pas pu préciser leur âge.

M. Salinas a ajouté que, sur les 889 blessés, 280 étaient toujours hospitalisés, dont 57 dans des unités de soins intensifs. 38 d'entre eux sont dans un état critique, avait indiqué plus tôt dans la journée M. Salinas.

L'incendie, provoqué par un feu de Bengale, s'était déclaré durant un concert du groupe de rock local «Callejeros» auquel assistaient quelque 2.000 personnes, dont de jeunes enfants installés dans des toilettes du premier étage transformées en garderie improvisée. Omar Chaban, le propriétaire du local dont les sorties de secours étaient cadenassées, a été arrêté par la police vendredi soir, tandis que des mandats d'arrêt étaient lancés contre ses trois associés par la juge Maria Crotto chargée de l'enquête.

Dimanche, le 2 janvier 2005

Le Nouvel Observateur

photo dpa

Parmi tous les sinistres, l'incendie est celui qui frappe le plus notre imagination, probablement parce qu'il est le plus fréquent. Le feu, un danger qui guette à tout moment et partout. Il suffit de si peu de chose, et c'est le drame. Un court-circuit, un mégôt oublié, ou encore la foudre qui frappe, autant de raisons, souvent anodines, dont les conséquences sont lourdes. Les exemples sont nombreux.

Au Luxembourg il y a eu en 2003, 3.361 incendies enregistrés. Des incendies d'envergure plus ou moins grande. Du feu de cheminée jusqu'au grand incendie. Des blessés par intoxication, des grands brûlés, même des morts.

La grande catastrophe, comme il y en a eu dernièrement en Argentine, a pu être évitée jusqu'aujourd'hui au Luxembourg. Mais il faut rester vigilant. Il faut se prémunir. Prévoir toutes les mesures pour sauvegarder la vie humaine en cas d'accident.

Toutefois le feu et la fumée ne sont pas les seuls dangers. La panique peut être tout aussi meurtrière car les mouvements de foules sont incontrôlables. Les exemples ne manquent pas. La sécurité est une des préoccupations principales dans le contexte des études des projets du Fonds Belval.
Chaque ouvrage a ses particularités, ses exigences propres, les solutions doivent être adéquates et répondre aux besoins spécifiques de chaque projet. Pour y parvenir, le Fonds Belval a recours à des spécialistes qui ont fait de ce domaine leur champs d'action.

La Rockhal et les Archives Nationales sont deux exemples. Deux projets deux concepts de sécurité différents.

Rockhal

5.800 spectateurs

la vie humaine, priorité absolue

La Rockhal est par excellence un lieu pour les jeunes, souvent indisciplinés, toujours enthousiastes, plus de 5.000 jeunes mais aussi moins jeunes qui assistent aux concerts. Une musique amplifiée, 100 décibels et plus, assourdissante, des basses presque infrasons grondant à la limite du supportable, des rythmes effrénés envoûtants incitant à la convulsion, la transe, tout ce qui fait la musique Rock.

Un incident et c'est la panique, des mouvements de masses incontrôlables. Des personnes sont écrasées contre les obstacles, asphyxiés, ceux qui tombent sont piétinés à mort. La sortie ?

Echapper au danger, fuir la menace le plus vite possible. On réagit par instinct, dans ces moments le rationnel n'a pas sa place.

Les grandes salles de concerts sont de ces lieux où tout peut arriver. Les ambiances particulières des concerts rock ou rap, le bruit, le rythme, parfois l'alcool, la drogue, tous ces facteurs augmentent le potentiel des risques et dangers. Du petit incident au grand sinistre. Il faut envisager toutes les éventualités.

La Rockhal peut accueillir 5.800 personnes dans sa grande salle. Et c'est justement ce grand nombre de spectateurs cantonnés dans un espace fermé, même grand, qui pose problème. Car la foule est toujours imprévisible. Il suffit d'un rien pour provoquer un mouvement de masse. Une bousculade, une bagarre peuvent être fatales.

Même des incidents mineurs peuvent avoir des conséquences catastrophiques car le danger ne réside pas forcément dans l'incident initial, le feu localisé ou encore l'accident quelconque, mais le danger réel réside souvent dans les effets que ces événements ont sur la foule. La panique est contagieuse et d'autant plus contagieuse que la foule est grande. Car noyé dans la masse, l'individu perd son arbitre personnel et suit le mouvement d'ensemble. Il faut dans tous les cas pouvoir gérer cette foule, et en cas d'incident canaliser le mouvement.

Le concept de sécurité qui a été développé pour la Rockhal tient compte de cet aspect particulier du problème qui met en avant le principe de l'évacuation rapide de tous les spectateurs. Ce principe a conditionné le concept d'ensemble du projet. Ainsi, les deux salles sont aménagées au niveau du rez-de-chaussée, niveau d'accès principal du Centre de Musiques. Les planchers des deux salles sont plats. D'une part, ce concept permet une flexibilité d'utilisation absolue de l'espace, d'autre part il évite tout obstacle, que ce soit des pentes ou des escaliers qui sont souvent, en cas de fuites collectives, à l'origine de chutes avec les conséquences désastreuses que cela comporte.

D'un autre côté les deux salles disposent de sorties de secours déversant directement vers l'extérieur. Ces portails d'une largeur de 5 mètres chacune s'ouvrent automatiquement en cas de sinistre. Ainsi, la grande salle dispose de 6 portails soit une largeur totale de 30 mètres. Ces portails sont répartis sur les deux côtés de la salle de sorte à diriger les flux dans deux directions ce qui permet d'accélérer l'évacuation de la salle et de minimiser ainsi le risque pour les personnes. Les portails sont spécialement conçus pour garantir un temps d'ouverture inférieur à cinq secondes. Ce même principe est mis en oeuvre pour la petite salle, bien entendu en relation avec la capacité de la salle.

Le corollaire de l'évacuation rapide est le principe de la détection rapide des événements dangereux. Les événements pouvant se produire qui engendrent un risque quelconque doivent non seulement être détectés dès leur origine et sans perte de temps, mais ils doivent également être appréciés à leur juste valeur. L'évaluation du risque doit être rapide et précise. Cette évaluation doit permettre de déterminer les mesures à prendre. Pour certains événements une intervention ponctuelle suffit, pour d'autres une alarme générale est indispensable. Dans tous les cas, il faut éviter les fausses alarmes, car chaque évacuation rapide peut engendrer la panique et comporte tous les risques des mouvements de foules. Ceci implique une surveillance permanente de la salle et des mouvements des spectateurs. Un système de surveillance télévisé est installé. Les informations sont centralisées dans une salle de surveillance dans laquelle la police et les services pompiers assurent une permanence pendant les spectacles.

A cela s'ajoute un service de sécurité performant qui se mêle aux spectateurs, qui assure les accès et les sorties et qui prend en charge l'encadrement des spectateurs. Par ailleurs, ce service veille au comportement des spectateurs et intervient sans délais et en toute circonstance qui peut engendrer un risque quelconque. Les agents du service de sécurité spécialement formés à cette tâche sont en permanence en communication entre eux et avec leur centrale.

Bien entendu tout le Centre de Musiques est équipé d'un système d'alarme incendie automatique et de toutes les autres mesures préventives usuelles pour garantir une sécurité maximale en temps normal.

photo dpa

Les hommes ont toujours jalousement conservé tout ce qui fait leur identité. Ils ont construit les temples de leurs cultures, les palais de leurs nations. On ne compte plus les musées, les bibliothèques, les archives. Tous ces lieux où sont déposés les trésors de l'humanité.

Les nouvelles Archives Nationales qui seront construites à Belval seront un de ces lieux dépositaires de la mémoire d'une nation, de notre nation. Tous les documents importants et moins importants retraçant l'histoire du Luxembourg sont conservés dans ces dépôts; des parchemins, des livres, des journaux, les actes notariés, les archives d'administrations publiques et privées, jusqu'à nos jours. Une mémoire de plusieurs siècles.

Il faut un lieu sûr. Le vol, le feu, les influences néfastes de l'environnement, l'humidité, le trop de lumière, les parasites sont des menaces, des risques et des périls.

Mais parmi tous ces dangers, l'incendie est la terreur de l'archiviste, l'apocalypse. Le feu ravage tout sans distinction, rien ne lui résiste, tout est détruit. Et ce que le feu n'a pu atteindre, l'eau en vient à bout.

photo dpa

Combien de documents historiques, combien d'oeuvres irremplaçables n'ont pas survécu aux grands sinistres de l'histoire. Combien de trésors ont ainsi disparu. On l'ignore.

L'incendie de Rome en 68 de notre ère, Néron, un crime. Le grand feu de Londres en 1666 a ravagé toute la ville, le boulanger Frayner, des gestes routiniers, une inattention. Les bombardements de la Seconde guerre mondiale, Londres, Dresde, et tous les événements tragiques face auxquels l'homme prend la vraie mesure de son impuissance.

Les grands incendies, qu'ils aient été volontaires ou accidentels, ont par trop souvent ruiné des fonds culturels irremplaçables.

La Bibliothèque d'Alexandrie, celle de Ptolémée et Démétrios qui a fait rayonner la culture grecque pendant de longs siècles dans le monde méditerranéen, a brûlé en 48 avant notre ère. Plus de 40.000 documents ont été sûrement détruits. Une perte considérable pour la culture universelle. Pour se protéger, Jules César avait mis le feu au port de la ville.

Qui ne se souvient de l'incendie de la Bibliothèque Anna Amalia à Weimar, tout récemment. Une bibliothèque réputée dans le monde entier. En une nuit presque tout était détruit. Une perte inestimable. Une catastrophe culturelle. Un court circuit était à l'origine du sinistre.

D'autres incendies, innombrables, moins spectaculaires, mais tout aussi dévastateurs, ont, par ailleurs dans le monde et à toutes époques, exigé un lourd tribut au patrimoine de la culture universelle.

Les Archives Natio nales

LA SÉCURITÉ EST D'ABORD UNE STRATÉGIE CONCEPTUELLE

Le feu fut un des principaux soucis des concepteurs dans la planification du nouvel immeuble des Archives Nationales. Il fallait un concept de sécurité adapté à la mission particulière de l'institution. Si d'une manière générale la sécurité des personnes est privilégiée aux dépens des biens matériels, pour le cas particulier des Archives Nationales, l'objectif ne doit pas se limiter à la sauvegarde des seules vies humaines mais doit accorder une importance toute aussi grande à la conservation des documents archivés.

La question de la sécurité a été posée dès le départ du développement du projet, dès la programmation de l'ouvrage. Elle a semblé être une question essentielle à la conception. Il fallait donc bien formuler le problème pour obtenir une réponse valable.

Assurer la sécurité des personnes et des biens au même titre ?

Tout d'abord, il faut se rendre à l'évidence que la sécurité absolue n'existe pas. Un incendie est toujours possible. Les origines peuvent être multiples, la malveillance, l'erreur et la faute humaine, une défaillance technique, le hasard, la fatalité en somme. L'incendie est un risque inévitable.

Mais l'incendie est un risque que l'on peut gérer. Pour cela il faut adopter une stratégie conceptuelle, une stratégie qui agit sur des niveaux différents. Tout d'abord, il faut prévenir l'incendie, ensuite il faut le circonscrire pour qu'il ne puisse s'étendre, et finalement il faut l'éteindre. Une démarche en fait simple, logique et évidente qu'il suffit d'appliquer dans le contexte particulier qui nous occupe.

L'immeuble des Archives Nationales comporte deux parties fonctionnelles bien distinctes, d'un côté le dépôt des archives qui représente plus de 80% des surfaces à construire et d'un autre côté les locaux publics, deux fonctions, deux types d'exigences, deux contextes.

Le concept de sécurité tient compte de cette dualité et traite séparément les deux ensembles pour proposer un concept de sécurité global, cohérent et différencié.

Pour la partie publique de l'immeuble, l'approche est traditionnelle, l'accent est mis sur l'efficacité des chemins de fuites, des circulations verticales compartimentées multipliant les sorties de secours, des installations de détection d'incendies et des systèmes de sprinklers dans les grands espaces ainsi que des moyens d'interventions localisés, colonnes sèches, extincteurs, etc. Un concept qui met en oeuvre la panoplie traditionnelle des moyens passifs et actifs pour la lutte contre l'incendie.

Pour les dépôts, le problème se pose différemment. Si les locaux publics sont par définition des espaces à risques accrus en raison de leurs destinations, des activités et de la fréquentation, les dépôts sont, pour leur part, des locaux à faible risque en raison de leur caractère passif et peu sollicité.

Ici la stratégie consiste à compartimenter l'espace en petites unités. Le stockage est composé de 140 compartiments isolés dont la surface ne dépasse pas 200 m², comme les alvéoles d'une ruche gigantesque. Ainsi, en cas d'incendie seulement une alvéole, un compartiment de stockage est touché par le sinistre.

Pour éviter les départs de feu, il faut éliminer toute source potentielle. D'une manière générale, les feux trouvent leur origine soit dans une faute humaine ou encore dans la défaillance technique des installations électriques. Il faut donc éliminer ces deux facteurs majeurs. Les stockages ne sont pas accessibles au public, seul le personnel y a accès. Ceci réduit le facteur humain à un strict minimum. Pour éviter les défaillances techniques, il faut réduire les installations techniques à leur plus simple expression utilitaire.

Les feux trouvent leur origine dans une faute humaine ou dans la défaillance technique

Si malgré toutes ces précautions un incendie devait arriver, il s'agira de le confiner dans le seul espace de son compartiment. Il faut donc que les compartiments n'aient aucune relation entre eux. Le cloisonnement est réalisé en béton résistant au feu. Les canaux de ventilation sont intégrés à la structure et sont autonomes par compartiment. Les portes font fonction de coupe-feu. Sans aucune communication vers l'extérieur, le feu ne peut se propager dans l'immeuble.

En cas de sinistre, le feu étant compartimenté, l'intervention est facilitée. Elle comporte deux volets. Tout d'abord, dès l'alarme, la ventilation est coupée automatiquement, et faute d'oxygène le feu s'étouffe de lui même. Mais ceci ne suffit pas à une extinction complète. Une intervention des corps de pompiers reste indispensable. Compte tenu du fait que l'on se trouve dans des archives, l'utilisation de l'eau, finalement tout aussi dévastatrice que le feu lui-même, est proscrite au profit de poudres sèches, pas moins, sinon plus efficaces.

Ces mesures cumulées assurent une protection maximale du patrimoine de notre nation. Bien entendu la vigilance reste de rigueur car rien n'est plus fatal que la banalisation du danger.

La sécurité des vies et des biens est un des domaines majeurs dans la conception des ouvrages. Il existe des normes de sécurité, des lois, des règlements et des recommandations de tout genre couvrant tous les aspects tangibles de la sécurité.

Mais la mise au point d'un concept de sécurité cohérent et efficace exige des compétences particulières. Des études spécifiques et très poussées dans le domaine de l'analyse des risques sont nécessaires car la simple application des normes ne conduit pas nécessairement à un résultat optimal.

La sécurité ne souffre d'aucun défaut. Seul le résultat compte. Un domaine spécialisé, une responsabilité énorme. Ne s'agit-il pas de sauvegarder des vies humaines?

fire engineering

une nouvelle spécialité

Les immeubles deviennent de plus en plus grands, plus spécialisés, plus techniques. Les risques croissent en proportion. Les personnes, les équipements techniques, les installations électriques sont autant de sources de dangers qui peuvent ruiner, tuer.

Le feu et l'explosion sont les deux risques majeurs. Pas une semaine où l'on n'apprend une catastrophe par le monde avec mort d'hommes. La plupart des accidents sont dus à des défaillances techniques, fuites de gaz, court-circuits. Quelquefois, ils sont dus à des erreurs humaines, rarement c'est un acte intentionnel.

De nombreuses lois, règlements et normes ont été développés. Le grand incendie de l'Inno de Bruxelles en 1967 et surtout l'incendie du lycée Pailleron en 1973 furent deux tragédies qui ont fait beaucoup de victimes, ont bouleversé l'opinion et ont fait évoluer les mentalités. Les règlements sont devenus plus stricts, plus élaborés, non seulement en France et en Belgique mais dans presque tous les pays européens. La sécurité est devenue une préoccupation réelle. La manière d'aborder les problèmes a été fondamentalement modifiée. Les réflexions sécuritaires devinrent essentielles. Une nouvelle discipline s'est développée. Le «fire engineering». Un domaine particulier de l'ingénierie.

Deux approches fondamentalement différentes sont possibles en la matière. Tout d'abord, il y a celle qui préconise l'application des mesures de sécurité imposées par les innombrables réglementations telles des recettes de cuisines. C'est une approche défensive. Une approche confortable qui couvre la responsabilité du concepteur dans la mesure où la norme devient le moyen obligé. Mais, voilà, les réglementations sont des prescriptions applicables à tous les ouvrages et ne peuvent donc être que générales dans la mesure où il est impossible de tenir compte dans l'établissement des normes des cas particuliers. On travaille par catégories de bâtiments qui les classifient. Il en résulte une surévaluation des risques réels, «qui peut le plus peut le moins». Une approche acceptable, mais chère. C'est cette approche qui est communément appliquée. Les projets sont dès lors évalués par les autorités compétentes, en l'occurence l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), dans le cadre de l'instruction du dossier commodo-incommodo en référence aux normes imposées.

La seconde approche est l'analyse des risques spécifiques sur le cas d'espèce, c'est l'approche du fire engineering, qui bien entendu exige des études approfondies en la matière. Tout d'abord il s'agit de qualifier correctement l'immeuble en termes de fonctionnalités, d'occupation, d'utilisation. Ensuite, il importe de déterminer les facteurs de risque réels découlant de cette qualification. Il est important de connaître la nature et l'envergure des dangers qui se dégagent de l'utilisation et de la situation particulière de l'immeuble pour pouvoir déterminer les mesures de sécurité à prendre lesquelles sont de deux ordres. Tout d'abord, il y a les mesures préventives ensuite les mesures curatives.

Les mesures préventives sont toutes celles qui servent à prévenir le sinistre, éviter son extension et limiter les dégâts et les dangers au strict minimum. Les mesures curatives quant à elles concernent les moyens à mettre en oeuvre qui, quand un sinistre intervient malgré tout, conformément à la loi de Murphy : «toute catastrophe qui peut se produire se produira». Ces mesures doivent être appropriées aux sinistres potentiels et ne pas dépasser les besoins. Ce n'est que dans cette hypothèse que le concept de sécurité reste opérationnel. Car trop de moyens risquent de perturber le concept, de créer le chaos pour finalement annihiler son efficacité. Le but du fire engineering consiste donc à mettre en équilibre les dangers et les mesures de sécurité après avoir minimisé les risques par des mesures conceptuelles de programmation et de configuration.

Les réflexions et les études du fire engineering, non seulement peuvent influer sur le concept d'un immeuble mais le conditionnent pour une grande partie. Il faut donc que l'expert en charge de ce domaine soit associé dès le départ du projet et que son rôle ne soit pas réduit à apporter des mesures palliatives à des concepts qui génèrent par eux-mêmes autant de risques que la nature de ses fonctions.

l'inspection du travail et des mines

La sécurité fut depuis longtemps une préoccupation majeure de notre société qui s'est outillée pour assurer une surveillance toujours plus pointue des conditions de vie et de travail pour les personnes. Des organismes et des administrations ont été créés.

L'Inspection du Travail et des Mines est une de ces institutions, sinon la plus importante, qui, au Luxembourg, veillent à la sécurité et à la salubrité des espaces de vie et de travail. Créée en 1902 par la loi du 22 mai, l'ITM peut faire valoir une activité de plus d'un siècle au cours duquel ses domaines de compétences ont vu une évolution notable jusqu'à sa première réorganisation en 1974. C'est en 1990 que le domaine de compétence a eu un nouvel élargissement avec la nouvelle loi sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes et la procédure commodo - incommodo.

Le champs d'action touche principalement deux domaines. Il s'agit d'une part, du domaine des conditions du travail et de la protection des travailleurs salariés dans l'exercice de leur profession. Leurs compétences portent notamment sur le contrôle de l'application des dispositions relatives à la durée du travail, aux salaires, à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être, à l'emploi des enfants et des adolescents.

D'autre part, l'Inspection du Travail et des Mines est compétente en matière d'autorisation commodo-incommodo pour ce qui concerne principalement la sécurité, la salubrité et l'hygiène dans le cadre des établissements classés. C'est surtout dans ce dernier domaine que cette administration intervient pour les projets de construction qui sont réalisés sous la responsabilité du Fonds Belval.

En principe tous les ouvrages de la Cité des Sciences font partie de la catégorie des établissements classés. Chaque ouvrage fera l'objet d'une procédure commodo-incommodo. Le Fonds Belval travaille en étroite collaboration avec les services et les responsables de l'ITM pour l'élaboration des dossiers. Ainsi, le concept de sécurité des projets du Centre de Musiques tout comme celui des Archives Nationales ont été discutés en détail avec l'ITM.

Il en fut de même pour le bâtiment provisoire du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann qui en raison de ses activités de recherches exigeant la manipulation de gaz et d'autres fluides dans le cadre des activités de laboratoires sont soumis à des réglementations très sévères pour ce qui concerne aussi bien les aspects infrastructurels du Centre que les aspects d'exploitation.

Une coopération fructueuse a permis jusqu'à présent de présenter des dossiers qui ont pu obtenir un aval favorable nécessaire à l'engagement de la procédure légale.

www.ingenieur.tau.lu

Les sapeurs pompiers

Les corps de pompiers et de protection civile sont des corps bénévoles faisant appel au sens civique des citoyens. Cette démarche ancestrale - déjà au moyen âge les citadins assuraient la garde de leurs villes -, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Bien entendu les corps de pompiers professionnels existent. La ville de Luxembourg créa le premiers corps professionnel du pays en 1921, service qui actuellement compte pas moins de 135 personnes. Des grandes entreprises, Arcelor, Dupont de Nemours, Goodyear, et encore d'autres ont également professionnalisé le domaine de la sécurité, une nécessité compte tenu des risques potentiels.

Mais la majorité des corps sont bénévoles. Le pays ne compte pas moins de 244 corps de pompiers dispersés sur l'ensemble des cantons. 9.500 bénévoles sont actifs dans ces corps. Ils sont disponibles à plein temps, hommes et femmes de tout âge et condition, sans compter les heures qu'ils consacrent à la maintenance du matériel, aux exercices et à toutes les autres activités et services que les corps des pompiers prennent en charge.

Ils sont organisés au sein de la Fédération des Sapeurs Pompiers, une a.s.b.l. qui a été créée en 1883.

La fédération est essentielle au bon fonctionnement et à l'efficacité de la prévention et de la lutte non seulement contre les incendies, mais également les sinistres naturels, inondations et tempêtes, les catastrophes écologiques, les accidents de la route et les accidents du travail ou encore tous autres événements où la sécurité des personnes et des biens matériels sont en jeu.

Elle coordonne les activités communes des corps de pompiers, assure les formations dans le cadre de l'école nationale des sapeurs pompiers à Niederfeulen et fait le travail d'information et de promotion publiques dans l'intérêt du recrutement des bénévoles.

Une organisation qui a pu montrer par le passé toute son efficacité et sa compétence. Des hommes et des femmes qui mettent leur temps et leur énergie à la disposition de la communauté.

NOS VOISINS SUR LE SITE :

PROFILARBED BELVAL

Une palplanche, c'est quoi exactement?

« Profilé en bois, béton ou métal destiné à être battu dans le sol et à être assemblé en groupes jointifs », selon le dictionnaire, « Spundwand » en allemand, la palplanche est un système de panneaux avec un profil destiné à former une paroi étanche. Une palplanche se compose donc toujours de deux éléments.

Des palplanches sont utilisées dans la construction de canaux et dans les ports, pour la fixation de berges le long de fleuves, sur les chantiers de construction.

A l'origine, les palplanches étaient en bois, puis le système a été appliqué à l'acier et au béton. De 300 mm de largeur en 1912, la palplanche de Belval a évolué vers 750 mm actuellement.

Aujourd'hui il n'existe que deux lieux de production de palplanches en Europe de l'Ouest parmi lesquels le site de Belval qui a acquis une renommée mondiale.

La friche de Belval-Ouest a une sœur jumelle, à la figure bien différente : le site industriel Belval-Est qui regroupe une aciérie avec four électrique et des laminoirs appartenant à ProfilARBED, une société faisant partie du groupe ARCELOR. Qu'en est-il de l'avenir de ce site? Comment le nouveau quartier urbain et le site industriel vont-ils cohabiter?

La société mondiale ARCELOR créée le 19 février 2001 par la fusion d'ACERALIA en Espagne, d'USINOR en France et d'ARBED, comprend plusieurs sociétés filiales dont TrefilARBED Bettembourg et Bissen, Galvalange à Dudelange, les ateliers de fabrication MecanARBED à Dommeldange, ARES à Schifflange et à Rodange ainsi que ProfilARBED Differdange et Belval. Trois usines à four électrique, Differdange, Schifflange et Belval produisent de l'acier à partir de ferraille, transformé dans les laminoirs en produit fini. Le siège de la société ARCELOR est à Luxembourg dans le somptueux bâtiment de l'ancienne administration centrale de l'ARBED construit en 1922.

La position d'ARCELOR comme leader mondial ne dura pas très longtemps. Le 26 octobre 2004 la presse annonce la création de Mittal Steel, le nouveau géant qui ravit la place du numéro un à ARCELOR.

Dans le contexte de la reconversion de la friche industrielle, c'est l'usine de Belval qui nous intéresse ici plus particulièrement. Comme elle restera en activité à côté du nouveau quartier urbain en voie de réalisation, il est intéressant de savoir ce que produit cette usine et quelles sont ses perspectives d'avenir.

L'usine de Belval était dès son origine en 1912 une usine intégrée, c.-à-d. comportant hauts fourneaux, aciérie et laminoirs, destinée à créer à partir de la fonte, des produits finis ou demi-produits. A Belval furent réalisés des produits longs, des poutrelles, des rails, des palplanches et des demi-produits.

A partir de 1965, les six hauts fourneaux d'origine furent remplacés par trois hauts fourneaux beaucoup plus performants. Toute production de fonte cessa avec l'introduction de la filière électrique en 1997. Le Haut Fourneau C construit en 1979 fut démonté et vendu en Chine. Le nombre des

ouvriers et employés se rétrécit en conséquence : 2.010 ouvriers en début 1994, 1.399 en juin 1997 et 765 aujourd'hui. Le nombre d'employés se réduit de 474 en 1994 à 234 en 2004.

Les palplanches ont fait la réputation mondiale de ProfilARBED. En 2004, 90% de la production à Belval reviennent à la production de palplanches, 10% aux poutrelles. De 2002-2004, ProfilARBED a construit un nouveau laminoir à Belval. Depuis janvier 2005, le train 2 actuel est réservé exclusivement aux palplanches.

Avec la mise en service du nouveau train à Belval, le laminoir de Longwy ferme. Construit en 1964, le «train universel» de la STUL (S.A. Train Universel de Longwy) était le dernier laminoir en activité dans le bassin de Longwy. Il était exploité par la société luxembourgeoise ARBED depuis 1993.

Par souci de rentabilité (réduction des coûts de production et de transport) et de concurrence mondiale, les anciens sites industriels du bassin lorrain – luxembourgeois semblent être condamnés, tôt ou tard. Dudelange a arrêté ses hauts fourneaux et sa production d'acier en 1984, la fermeture du laminoir est annoncée pour 2005.

Face à cette situation, qu'en est-il du site de Belval ?

Le nouveau train qui a été mis en service en début de l'année promet un maintien du site même si personne ne pourra en garantir la durée. Actuellement, l'avenir du site se construit toujours sur la production de palplanches qui est un produit spécialisé plus difficile à réaliser que des poutrelles, des rails ou des armatures. Les coûts de transport y jouent moins. Pour les travailleurs, ce qui compte, c'est que ProfilARBED renforce également ses effectifs. Le nouveau train occupe plus de 200 personnes. Une grande partie vient du train universel de Longwy.

Le site industriel de Belval-Est restera donc un facteur non négligeable pour la reconversion de la friche à ses côtés.

Comment le site industriel et la vie urbaine peuvent-ils cohabiter ?

On ne pourrait nier que le site industriel de Belval, s'il crée des emplois pour la population locale et régionale et s'il représente toujours un facteur économique important au niveau national, cause également des inconvénients et des nuisances, pollution, bruits, entrave au développement urbain de la ville d'Esch/Alzette. Aussi, la friche industrielle de Belval-Ouest s'en ressent également des activités antérieures, pollution du sol, surtout, partiellement.

Le projet d'aménagement tient compte de cette situation particulière au niveau des fonctionnalités des nouveaux quartiers. Pour la Terrasse des Hauts Fourneaux, qui se trouve le plus proche du site industriel en activité, le projet prévoit l'implantation d'institutions de la Cité des Sciences, c.-à-d. surtout des services publics à l'exclusion du logement. Pour l'habitat, beaucoup plus sensible au voisinage, une grande zone est réservée du côté de l'agglomération de Belvaux, sur des terrains qui n'ont jamais vu d'activités industrielles.

Le Fonds Belval, chargé de la réalisation des équipements de l'Etat et donc principal acteur sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, a orienté son choix pour l'implantation des bâtiments en tenant compte de la situation particulière aux abords de la zone industrielle. Le bâtiment de la Rockhal est destiné avant tout à une occupation temporaire et n'a pas de problème avec son voisinage quant à ses activités. D'un autre côté, les nuisances au niveau du bruit qui pourraient se dégager du Centre de Musiques Amplifiées, ne causeront du dommage à personne. Il est à l'écart de toute zone d'habitat.

Le bâtiment des nouvelles Archives Nationales implanté également dans la zone d'influence du site industriel est un autre exemple de solution appropriée. L'architecture répond astucieusement à cette situation particulière. Le bâtiment devient un écran géant devant l'usine et définit un espace public par sa façade moderne et accueillante. Avec son énorme volume de stockage il constitue une véritable barre anti-bruit.

Le Bâtiment administratif, finalement, placé à côté des Archives à la limite sud-est du terrain, sera un bâtiment tour, hermétiquement clos, avec une façade à double vitrage.

Le Lycée technique de Belval, projet actuellement dans la phase concours, par contre, sera implanté loin des espaces industriels. Il se trouvera dans un parc public entre le quartier d'habitation de la zone centrale destinée avant tout aux activités du secteur tertiaire et commerce.

Les premiers projets mis en route par le Fonds Belval sur la Terrasse des Hauts Fourneaux témoignent donc de la volonté de trouver des solutions aux problèmes que pose ce site, fort en images, mais pas toujours facile à manier.

Piscine en 1935

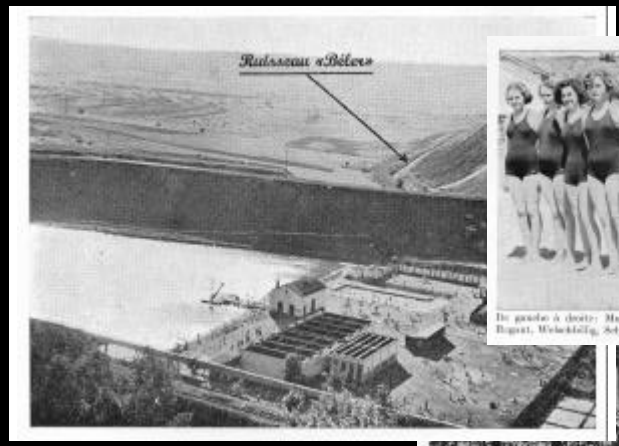

SOLEIL EAU VERDURE :

« ERA » est le nom magique évoquant tant de souvenirs d'une jeunesse pas toujours dorée de nombreux Eschois et de leurs copains au-delà de la frontière. L'« ERA », c'est également un terrain vague derrière les vestiges en ruine de l'ancienne usine « Terre Rouge » ou encore le très dynamique « Swimming Club » qui, aujourd'hui, a transféré ses activités dans la piscine municipale d'Esch, bien connue sous le nom « des Bains du Parc », et dans les piscines du Lycée Hubert Clement et du Lycée technique de Lallange.

L'idée de créer un club de nageurs destiné à promouvoir la natation était née vers 1925. Contrairement à la ville de Luxembourg et à d'autres régions du pays, la ville d'Esch, de même que les autres localités du Bassin Minier ne disposaient pas de cours d'eau adapté à la natation. Voilà pourquoi à Esch, les directeurs et administrateurs d'usine se laissaient convaincre d'une idée de Lou Collart, secrétaire de la Fédération de natation, pour l'aménagement d'une piscine. Les Sociétés Minière et Métallurgique des Terres Rouges disposaient d'un grand étang, situé sur le territoire de la localité de Russange entre Esch et Audun-le-Tiche, à 100% en territoire français. C'est ici que fut aménagé la première piscine d'Esch appelée l'« ERA », d'après le nom du Swimming Club fondé le 21 juin 1925. Le nom se compose des initiales de : Esch, Russange, Audun.

Le S.C. « ERA » avait pour but de propager la natation, comme loisir et comme sport de compétition ainsi que l'enseignement du sauvetage. Le club s'engageait à rendre obligatoire l'enseignement de la natation dans les écoles et défendait la construction d'une piscine couverte. Pendant sa première année d'existence, le club enregistra 1.859 membres.

L'« ERA », rue d'Audun, devint synonyme du véritable parc de loisirs de la frontière franco-luxembourgeoise. La piscine consistait en un bassin alimenté par le ruisseau « Beler », dans lequel nageaient même des poissons, et qui était contrôlé régulièrement par les services bactériologiques de l'Etat. Une partie était aménagée pour non-nageurs moyennant une construction en bois enfoncée dans l'eau jusqu'à une certaine profondeur. A la joie des jeunes et aux craintes des responsables, le radeau, flottant sur des fûts en tôle commençait à chavirer quand il était (volontairement) surchargé d'un côté. Il fut finalement remplacé par le nouveau « Pillchen », bassin en dur construit sur la pelouse, en 1937. La même année fut instaurée la fête scolaire de natation de l'« ERA ».

La piscine « ERA » connut un grand succès. Animations et compétitions sportives attiraient régulièrement les foules. Toutefois, elle ne pouvait être accessible que pendant la bonne saison. Un souci du Swimming Club ERA fut donc dès le début la promotion d'une piscine couverte. Commencée peu avant la deuxième guerre mondiale, les travaux, interrompus pendant plusieurs années, furent achevés en 1950. Les Bains Municipaux de la Ville d'Esch, qui ont récemment été rénovés, offraient alors des espaces modernes ouverts pendant toute l'année. Mais, même après la mise en service de la piscine couverte, l'« ERA » resta toujours, jusqu'à sa fermeture, un lieu de prédilection des Eschois pendant les mois d'été.

En 1964, le « Pillchen » existant de l'« ERA » fut agrandi à 25 x 12 m, un second bassin fut aménagé pour les enfants et un grand vestiaire fut construit. Ce vestiaire avait la particularité de ressembler aux « salles des pendus » des mineurs : les vêtements furent mis sur des crochets et suspendus au plafond pour la durée de la baignade au lieu d'être conservés dans des armoires ou des cases.

« Ces 3 sources de santé vous les trouvez au stade nautique ERA »

En 1970, une installation de traitement d'eau, destinée à filtrer et à chauffer l'eau à 26° dans les deux bassins a été mise en place par la commune d'Esch. L'eau de l'étang était alors renouvelée constamment par les excédents de l'eau de pluie retenue dans les minières et acheminée par de gros tuyaux jusqu'à l'étang.

Avec l'émission d'une nouvelle loi commodo/incommodo vingt ans plus tard, l'« ERA », soudain, ne fut plus conforme aux normes. Des travaux de réaménagement, de modernisation des sanitaires s'avéraient nécessaires. Les autorités françaises demandaient la mise en conformité. La commune d'Esch, qui entre-temps était devenue locataire des installations pour le franc symbolique, bien que la piscine se trouvait en majeure partie sur le territoire français, n'était pas prête à investir. La piscine ferma ses portes en 1995. Soulignant encore que la piscine « ERA » était, jusqu'à sa fin, exploitée par et sous la responsabilité du S.C. ERA, qui figurait comme sous-locataire de la commune.

Fait est qu'Esch, aujourd'hui ne dispose plus de piscine en plein air. Voilà pourquoi, dans le cadre des discussions sur le développement urbain, l'idée a été lancée de réaménager le site de l'« ERA » comme piscine en plein air. Y aura-t-il une nouvelle « ère » ERA ?

Sources : Swimming-Club ERA, Esch-sur-Alzette 1925-1950 ; 50e anniversaire Swimming-Club Esch-sur-Alzette 1925-1970, brochures mises à disposition par le président de l'ERA, Fernand Tapella

de gauche à droite : Metti Franzen, Jacques Bintz, Jean Vanderkerken, Fernand Erpelding, Arthur Schuster, Will Hoffmann, Edmond Frantzen, Marcel Schrantz, Jos Hoffmann

LES PASSIONNES DE LA MINE DE FER

Ayant très tôt perdu leur domaine d'activités, les mineurs ont réussi à implanter profondément dans la mémoire collective le souvenir d'une époque qui a été déterminante pour le Luxembourg contemporain. Les journées de commémoration comme la Ste Barbe célébrées chaque année avec la même ferveur par les anciens de la mine et la création de collections d'outils de travail, de fossiles etc. témoignent de cette volonté.

Dans le but de sauvegarder la mémoire du travail dans les mines et de la vie des mineurs, un groupe de passionnés s'investit depuis plus de trente ans dans une œuvre qui, avec le temps, est devenue un lieu incontournable pour tous les intéressés par l'histoire industrielle : le Musée National des Mines de fer à Rumelange.

Vers 1969, la dernière mine de Rumelange n'était pas encore fermée, les premières initiatives pour la création d'un musée des mines furent prises par quelques amateurs soucieux de conserver ce patrimoine qui avait forgé la ville. Toutefois, ce n'est que grâce au soutien de la commune de Rumelange que le projet a vu le jour. Dans un premier temps c'est elle qui préfinançait entièrement la mise en place du musée. Un subside du Ministère de la Culture venait plus tard. Aussi fallait-il trouver un site approprié. Un ingénieur des mines, chef d'exploitation de la MMR, proposa la mise à disposition de la mine Walert qui avait été exploitée à partir de 1898 jusqu'à fin 1962. Le reste fut un travail d'équipe regroupant anciens mineurs et chefs d'exploitation de l'Arbed, Hadir, Providence, MMR, tous des passionnés de la mine qui, dans un commun effort, ont réussi à aménager la mine Walert et à l'ouvrir au public. Le 4 mai 1973 eut lieu l'inauguration du musée. Si déjà quelques années plus tard, les premiers ajustements s'avéraient nécessaires pour répondre à l'accueil du public, un réaménagement complet avec une extension notable du musée dut attendre jusqu'en 1992. Grâce au soutien financier du Ministère du Tourisme, de la ville de Rumelange et des Fonds FEDER de l'Union Européenne, le circuit dans la mine a pu être agrandi, l'équipement complété et l'exposition renouvelée.

Le musée, qui se base toujours en grande partie sur le travail de bénévoles et l'engagement d'anciens mineurs qui font les visites guidées, a également eu un renfort au niveau professionnel en engageant un conservateur diplômé chargé d'assurer l'encadrement scientifique autour de l'exposition et de la mine.

Aujourd'hui, le Musée National des Mines montre l'histoire de plus de 100 ans d'exploitation minière au Grand-Duché de Luxembourg. La mine est l'œuvre maîtresse du musée. La visite se fait d'abord au moyen d'un train à voie étroite. Après un parcours de 3 km en souterrain, on continue à pied. Pendant près d'une heure et demie et à une profondeur de plus de 100 mètres sous terre, un guide retrace le travail souterrain. L'exposition dans la galerie donne un aperçu des différents corps de métiers dans la mine. De nombreuses machines rénovées et remises en état témoignent de l'évolution des instruments de travail du mineur, de 1850 à nos jours, en passant par la pelle et le pic, les machines à air comprimé, les machines avec moteur électrique et puis les machines avec moteur diesel.

Le musée de la mine attire 13.000 à 15.000 visiteurs par an. Toutefois, les responsables du musée sont conscients qu'il faut toujours renouveler pour motiver le public à revenir. Une première initiative dans cette voie est la coopération avec l'AMTF Train 1900.

Et, comment pourrait-il en être autrement? Ils ont élaboré, en collaboration avec la Chambre de Travail, un nouveau projet d'extension axé sur les mouvements ouvriers et sociaux, ainsi que sur l'enrichissement de leurs collections par, entre autre, des informations sur l'exploitation du minerai de fer dans les anciens temps, toujours dans l'attente de pouvoir disposer des moyens leur permettant de réaliser la vision ambitieuse qu'ils ont de l'aspect final du musée.

Musée National des Mines de Fer Luxembourgeoises
Carreau de la Mine Walert
L-3714 Rumelange
Tél : (00352) 56 56 88
Fax : (00352) 56 56 88 56
E-mail : mnm@pt.lu
www.mnm.lu

La confrérie « Héphaïstos »

L'ancien « Maschinneschapp » de la mine Walert a trouvé une nouvelle affectation qui fonctionne en complément de la visite de l'exposition et de la mine. Il héberge maintenant une forge aménagée par la confrérie « Héphaïstos ». Cette association portant un nom issu de la mythologie grecque – Héphaïstos était le dieu du feu et de la forge, fils de Zeus et de Hera - introduit les visiteurs chaque dimanche après-midi dans l'art de la forge.

La confrérie Héphaïstos regroupe des passionnés de la forge venus de différents milieux socioprofessionnels et de nationalités différentes pour maintenir ce savoir-faire millénaire. Dans ce but sont organisés des démonstrations, des cours et des séminaires. Grâce à des recherches en collaboration avec des archéologues et des historiens, des savoir-faire et des techniques oubliés peuvent être réanimés.

La confrérie Héphaïstos entretient deux forges, une dans le Musée National des Mines à Rumelange et une autre dans le Musée de la Vie Rurale à Peppange.

Renseignements : tél. 26 52 24 88

une usine oubliée depuis longtemps

rédan ge

Rédange, coincé entre le Luxembourg au Nord et le département de la Meurthe et Moselle au Sud-Ouest, est le village situé le plus à l'Ouest du département de la Moselle. Un hasard de l'histoire lourd de conséquences car au gré de cette histoire qui se décide au loin par des inconnus, après chaque guerre, il était tantôt français, tantôt allemand.

A un jet de pierre de Belval, derrière une colline, d'Héi't, car à Rédange on parlait toujours «le plat», l'allemand, le luxembourgeois, il y avait des mines de fer, et bien avant Belval, une usine avec trois hauts fourneaux ayant appartenue à la société des Dillinger Hüttenwerke. Mais les hauts fourneaux ont été arrêtés en 1928.

Aujourd'hui ce petit village où l'on habite, où l'on vit, qui a été désenclavé depuis l'ouverture des frontières, après le traité de Schengen, voit sa population de nouveau augmenter. La proximité de la frontière, qui n'est plus un obstacle, y est certainement pour quelque chose.

Les origines de Rédange remontent à la fin du 16e siècle. C'était un petit village rural qui appartenait au Duché de Lorraine puis après le décès du duc Stanislas, en 1766, passait à la couronne française.

Les premiers actes civils de la commune datent de 1765. La population était de langue allemande. Le nom des lieux dits, Schönfeldchen, Weilerberg, Pickberg, Langwiese, témoignent de cette appartenance linguistique ancestrale.

Après la guerre franco-allemande de 1870/1871, lors de l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace et de la Lorraine après le traité de Francfort du 10 mai 1871, Rédange devint allemand. Le village fit alors partie de la terre impériale de l'Alsace-Lorraine déclarée le 3 juin 1871 (Reichsland Elsass-Lothringen). Les richesses minières et industrielles du bassin lorrain n'étaient certainement pas étrangères au conflit qu'opposait à cette époque et encore plus tard la France à l'Allemagne. Car à cette époque pas moins de la moitié de la production du fer français provenait de la Lorraine.

Un site minier et industriel

Dès 1872 les frères Stumm de Neunkirchen et la société Metz et Cie, des luxembourgeois, ont demandé une concession d'exploitation de mine sur le territoire de la commune de Rédange. L'exploitation souterraine débuta dès 1873. C'était la mine Heydt. Dès 1911 la mine passa dans la propriété de la société ARBED nouvellement créée. L'exploitation minière souterraine continua jusqu'en 1951. De 1951 à 1966 l'exploitation était exclusivement à ciel ouvert. La présence des gisements miniers et leur exploitation étaient le départ d'une activité industrielle de près d'un demi-siècle.

En 1880 la société des Dillinger Hüttenwerke a acquis les terrains de «Blauen Hof» pour la construction d'une fonderie. Dès 1880 l'usine comportait deux hauts fourneaux. A son apogée vers 1900 il y en avait trois. La direction de l'usine et des mines de Rédange fut confiée en 1899 à François Fournelle, un luxembourgeois, qui resta en poste jusqu'en 1928, l'année qui vit la fermeture définitive de l'usine.

Un village en expansion

L'usine fut la garante de la prospérité du village.

Le village comptait en 1880 seulement 300 habitants, pour la plupart des fermiers et des artisans, souvent d'origine luxembourgeoise. Mais la découverte des gisements miniers sur les hauteurs du village a changé sa destinée.

Dès l'ouverture des mines mais plus particulièrement à la mise en service de l'usine, la population locale augmentait grâce à une importante immigration. Le travail appelait la main d'oeuvre. Le même phénomène allait se produire quelques années plus tard à Esch, après la construction de l'usine de Belval. Enfin, il était commun à tous les centres industriels d'Europe en développement, c'était le phénomène de la migration rurale de l'ère industrielle.

Ainsi en 1909, moins de 30 ans plus tard, la commune de Rédange comptait plus de 1600 habitants dont 1000 de nationalité allemande, qui dix ans plus tard devinrent français, 400 luxembourgeois, des italiens, des suisses, des tchèques de bohème, et même quelques français. Une vraie explosion démographique locale. Le village comptait à l'époque plus de 280 ménages.

Il fallait construire des logements, des équipements sociaux et culturels. Il fallait faire d'un village une cité industrielle. Les maîtres des forges s'y investirent, non pas par altruisme social mais surtout par intérêt, ils avaient besoin de personnel fiable.

En 1885 fut construite une école. Jusqu'alors il n'y avait pas d'école dans le village. Elle fut même agrandie en 1898. En 1909, il y avait 250 enfants inscrits de sorte qu'on envisageait de construire une seconde école. La société Dillinger Hüttenwerke a mis un terrain à disposition de la commune.

Au début du 20ème siècle il y avait deux églises à Rédange, une église catholique construite en 1898 et une église protestante construite en 1905. Ceci témoigne de la diversité sociale, confessionnelle et culturelle du village. Sur proposition de la direction de l'usine, le conseil d'administration de la société des Dillinger Hüttenwerke décida la construction d'un hôpital à Rédange qui fut mis en service en septembre 1909. L'hôpital était petit, mais quel village pouvait se prévaloir à cette époque de posséder un hôpital pour ses habitants?

Des logements d'ouvriers ont été construits, des noms pittoresques «a Russland», «Um Haff», «am Congo». Les petites maisons jumelées pour la plupart, offraient quatres chambres, une dépendance et un jardin. Un logement pour l'époque très confortable, près du lieu de travail.

Le village s'endort

Mais en 1928 l'usine a fermé, plus rentables, les hauts fourneaux ont été éteints. Seule subsistait l'exploitation minière. Les ouvriers de l'usine ont été intégrés dans les autres usines de la société. La plupart sont aller travailler à Micheville. D'autres sont partis pour Belval.

L'exploitation minière continua jusqu'en 1966. Puis il n'y avait plus aucune activité à Rédange. Il restait 5 exploitations agricoles et de nombreux logements. Les habitants ont cherché du travail ailleurs. Nombreux furent ceux qui travaillaient à Belval puis, plus tard à Luxembourg, les banques ont recruté massivement.

Le village est devenu exclusivement résidentiel. Les cités ouvrières ont été vendues aux particuliers, la plupart des anciens locataires sont devenus propriétaires. D'autres ont construit. Près des anciens crassiers s'élève un nouveau lotissement.

Aujourd'hui Rédange compte 900 habitants, la plupart sont français. Mais aussi quelques étrangers, des Luxembourgeois. Les terrains sont moins chers qu'au Luxembourg, les immeubles sont beaucoup plus accessibles. De l'usine il ne reste rien sauf le souvenir et l'étang qui servait au refroidissement des hauts fourneaux. Aujourd'hui on y pêche la carpe. g

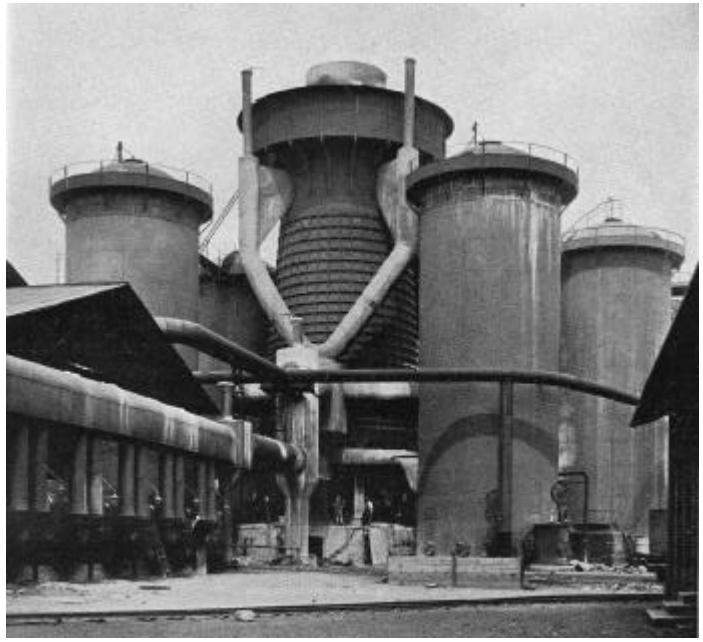

Zolwerknapp

« Il était une fois un comte qui vivait dans le château-fort de Soleuvre ... »

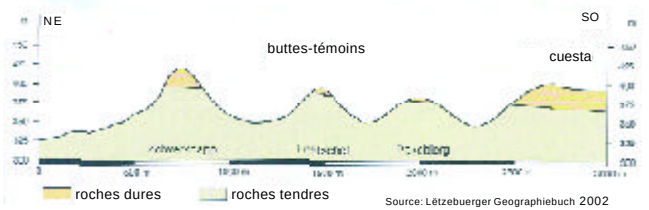

Source: Lëtzebuerger Geographiebuch 2002

En approchant le site de Belval en venant de Luxembourg par l'autoroute A4 on aperçoit de loin deux petites collines rondes isolées, le Zolwerknapp et le Loetschet, une troisième, le Pakebierg est visible à partir de Differdange. Du point de vue géomorphologique il s'agit ici de trois buttes- témoins. A côté du Pakebierg, la plus petite des trois collines, on voit un plateau avec une pente escarpée qui forme la cuesta du Dogger. Un relief de cuesta se constitue à partir des successions sédimentaires faiblement inclinées, formées d'alternances de couches de roches tendres et de roches dures plus résistantes à l'érosion. Tandis que les roches tendres sont érodées, les roches dures subsistent, respectivement elles sont érodées plus lentement et forment des « gradins ». Ce type de paysage est appelé cuesta.

Les collines Zolwerknapp, Loetschet et Pakebierg formaient autrefois une unité avec le plateau et possèdent la même constitution géologique que celui-ci. A cause de l'érosion le Zolwerknapp, le Loetschet et le Pakebierg ont été isolées du plateau. Aujourd'hui elles témoignent de l'extension du plateau. Les buttes-témoins comportent encore des restes de roches dures.

Les buttes-témoins sont souvent couvertes de forêts. Autrefois des châteaux et forteresses furent érigés sur les buttes-témoins, aujourd'hui on y trouve très souvent des réservoirs d'eau ainsi que des antennes de télévision ou de radio.

Le Zolwerknapp est avec une hauteur de 422 mètres la plus haute des trois buttes-témoins. Elle est située sur le territoire de la Commune de Sanem, dans la localité de Soleuvre.

Lieu de culte celtique, le Zolwerknapp a accueilli autrefois l'un des plus vieux château luxembourgeois construit en 793/794. Il s'agissait d'une construction en bois qui devait faire place à un bâtiment en pierre en 1150. Tout ce qui reste aujourd'hui de ce château est le puits principal qui a été restauré en 1988 ainsi qu'une légende. D'après cette légende, un comte nommé Alexandre habitait dans le château du Zolwerknapp au XIII^{e} siècle. Celui-ci était en litige permanent avec son voisin, le chevalier Tara de Belvaux qui habitait sur la colline voisine. Après une grande bataille, le chevalier Tara a vaincu le comte Alexandre qui a ensuite dû se réfugier avec toute sa troupe dans son château sur le Zolwerknapp. Après des longues prières et supplications la femme d'Alexandre a obtenu de Tara le droit de quitter le château. Tara lui disait : « Tu peux emporter tous tes biens les plus précieux que toi et ton âne peuvent porter, mais vous devez vous installer à l'endroit où l'âne s'arrêtera ». Alors la comtesse a chargé son âne de tous ses trésors. Ensuite elle a pris son objet le plus aimé, son mari Alexandre, sur le dos et ils sont partis en direction de Differdange. Avec beaucoup de peine ils sont arrivés dans les marécages devant Differdange. L'âne qui était très chargé risquait de s'enfoncer dans la boue. En le poussant et en le frappant, la comtesse a réussi à le sortir de la boue. Ainsi, ils ont gagné la colline de Differdange où ils se sont arrêtés tout épuisés. Ils y ont construit le château de Differdange que nous connaissons encore aujourd'hui. Le château fort du Zolwerknapp par contre a été détruit par les troupes de Henri II en juin 1552.

Aujourd'hui on peut encore visiter le puits principal de l'ancien château-fort de Soleuvre. Ce puits a été restauré en 1988 par les Amis du Zolwerknapp sous la surveillance des Services du Musée de l'Etat et des Sites et Monuments nationaux et sous les auspices de l'administration communale de Sanem. Le puits a un diamètre intérieur de 1,75 mètres, la maçonnerie est composée de couches circulaires en pierre de taille massives d'une épaisseur de 18 à 38 cm. A côté du puits on peut visiter une petite chapelle sur le Zolwerknapp ou simplement profiter de la vue panoramique sur les communes avoisinantes et sur le site de Belval. g

La loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics et ses règlements grand-ducaux veillent au respect des principes de la concurrence dans les procédures d'adjudication publique pour tous les travaux, fournitures et services.

Le Fonds Belval est un établissement public et doit à cet égard appliquer les dispositions de cette loi. Tous les travaux ou fournitures qui sont exécutés sous sa responsabilité doivent donc faire l'objet d'un appel d'offre public.

Les appels d'offres paraissent d'une part dans le journal officiel de l'Union Européenne et d'autre part dans tous les journaux publiés au Grand-Duché du Luxembourg.

Toutes les entreprises qui répondent aux conditions de participation des marchés publics peuvent participer à ces soumissions.

les marchés publics

La soumission publique est la règle, de plus, pour les grands marchés, elle est internationale. Europe oblige. Ceci élargit la concurrence aux entreprises, aux fournisseurs et aux prestataires des 25 pays membres de l'Union Européenne. Ainsi, toute entreprise d'un pays membre de l'union peut participer aux soumissions publiques de tous les pays membres. Ce sont les principes de la directive européenne en matière de marchés publics, une directive qui favorise la libre concurrence des entreprises et la libre circulation des hommes, des services et des biens.

Le principe de la soumission publique vise à obtenir les meilleurs prix grâce à une ouverture qui se voudra la plus large possible. Ceci implique que les cahiers des charges soient neutres, qu'ils prescrivent des critères techniques et performants auxquels pourront répondre sinon tous les produits et technologies du moins une palette suffisante pour garantir une concurrence réelle. Les cahiers des charges ne peuvent donc imposer des marques de produits.

La soumission publique est soumise à des règles précises et des procédures légales surveillées par des mécanismes bien rodés qui garantissent le déroulement correct des opérations. La Commission des Soumissions est un des organes-clés de cette surveillance.

La loi prescrit au pouvoir adjudicateur d'adjuger les travaux à l'offre économiquement la plus avantageuse choisie parmi les trois offres les moins disantes qui sont conformes au cahier des charges.

En principe c'est l'offre la plus basse qui est retenue. Le prix est mesurable et sans équivoque. Mais la loi prévoit la possibilité de définir des critères d'appréciation autres que le seul prix. Les critères doivent permettre un jugement objectif et leur pondération d'appréciation doit être connue d'avance. La pratique a, cependant, montré la difficulté de la mise en pratique de cette possibilité.

Les offres doivent être analysées sur leur conformité au cahier des charges. Le maître de l'ouvrage doit veiller à une analyse correcte des dossiers et informer tous les soumissionnaires du résultat et de ses conclusions. Ceux-ci peuvent s'opposer, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du résultat, à une adjudication des travaux et saisir la Commission des Soumissions du dossier.

Mais la soumission publique n'est pas le seul mode d'adjudication publique. La loi prévoit, par ailleurs, la soumission restreinte qui met en concurrence un nombre restreint de soumissionnaires qui sont sélectionnés sur dossiers après un appel de candidatures public ou encore le marché négocié. Mais l'adjudicataire ne peut recourir à ces modes d'attribution de marché que dans certaines conditions qui sont clairement définies par la loi.

Il est clair que cette procédure est lourde à gérer. En effet, les délais prescrits par la loi pour les différentes étapes de la soumission publique peuvent générer un temps de procédure allant jusqu'à 6 mois. Il faut donc, pour maîtriser le déroulement des travaux, tenir compte de ces délais pour chaque soumission.

Mais les impondérables sont nombreux. De plus en plus de soumissions sont contestées. Un soumissionnaire qui pour une raison quelconque s'estime lésé dans ses intérêts peut s'opposer à l'adjudication et demander l'instruction du dossier tout d'abord par le truchement de la Commission des Soumissions et ensuite par recours auprès du Tribunal Administratif.

«Qui a remporté la soumission?» C'est une question que l'on entend souvent après l'ouverture des appels d'offres qu'ils soient publics ou encore privés. C'est presque comme tirer les six numéros du Loto, sauf que pour les appels d'offres le hasard fait place à la braderie.

Pour obtenir un marché il faut offrir au plus bas, être moins cher que les autres concurrents, car en général, et hormis quelques rares exceptions, les marchés sont attribués à celui qui annonce «le prix le plus avantageux». C'est le principe de l'offre concurrentielle, imposé par la législation des marchés publics.

Cette démarche comporte cependant un risque, le dumping, qui conduit à des situations qui à terme sont intenables. A force de baisser les prix on finit par arriver au seuil où les prix sont insuffisants. En période de crises conjoncturelles le dumping est une pratique courante des entreprises dont les carnets de commandes sont vides. Elles doivent assurer l'emploi quitte à perdre temporairement de l'argent. Cette approche ne peut pas fonctionner à long terme car les limites financières d'une entreprise sont autant plus vite atteintes que les déficits sont importants. Le législateur, conscient de ce problème, a essayé de freiner respectivement d'éviter cette déflation volontaire en imposant des limites inférieures aux prix. **«Le soumissionnaire ne peut offrir en dessous du prix de revient».** Mais comment contrôler la qualité des prix offerts, qui eux s'inscrivent dans le contexte global et la structure commerciale de l'entreprise où les facteurs d'influences sont aussi nombreux que variés. Ce n'est certes pas l'analyse de prix à produire par l'offrant, qui, en fin de compte démontre toujours la justesse du prix contesté, qui est un moyen approprié.

Toujours est-il que nombreux des prix offerts en soumission sont insuffisants. Les travaux s'en ressentent et l'ambiance est mauvaise. Poussé dans ses derniers retranchements l'entreprise est forcée de limiter les dégâts sinon de faire malgré tout un bénéfice. Une entreprise ne peut survivre sans bénéfice.

Tous les moyens ou presque tous les moyens sont bons, le répertoire est vaste; demander des suppléments en utilisant tous les arguments et prétextes imaginables, minimiser les prestations, d'abord les prestations auxiliaires celles qui n'interviennent pas directement dans la production et réduire ainsi les frais, ensuite les prestations directes faire moins que prévu, ou encore moins bien, peut-être.

Finalement le client en est pour ses frais. Il constate tout-à-coup que l'offre la plus basse n'était pas la meilleure. L'offre la plus avantageuse fut peut-être une autre, une offre plus disante, celle qui au mieux a estimé la vraie valeur des travaux. Celle qui a offert le juste prix.

Ce n'est pas une vérité nouvelle, c'est une évidence presque historique. Voilà déjà plus de trois siècles que Vauban, celui-là même qui a complété les fortifications de Luxembourg après la prise de 1684, a fait état des mêmes observations à Louvois, surintendant de Louis XIV.

Le monde est un éternel renouvellement.

Lettre de VAUBAN à LOUVOIS

Monseigneur,

Il y a des queues d'ouvrages des années dernières qui sont point finies et qui ne finiront pas. Et tout cela Monseigneur par cette confusion que causent les fréquents rabais qui se font dans vos ouvrages, car il est que toutes ces ruptures de marchés, manquements de paroles et renouvellements d'adjudication ne servent à vous étirer comme entrepreneurs que tous les misérables qui ne savent où donner de la teste, les fripons et les ignorants, et à faire fuir tous ceux qui ont de quoi et qui sont capables de conduire une entreprise.

Je dis de plus qu'elles retardent et renchérissent considérablement les ouvrages, qui n'en sont que plus mauvais car ces rabais et bons marchés tant recherchés sont imaginaires, d'autant qu'il est d'un entrepreneur qui perd comme d'un homme qui se noie, qui se prend à tout ce qu'il peut; or, se prendre à tout ce qu'on peut en matière d'entrepreneur, c'est ne pas payer les marchands, chez qui il prend des matériaux, mal payer les ouvriers qu'il emploie, friponner ceux qu'il peut, n'avoir que les plus mauvais parce qu'ils se donnent à meilleur marché que les autres, n'employer que les plus méchants matériaux, chicaner sur toutes les choses et toujours crier miséricorde.

Vauban , 17 juillet 1683

concours d'architecture
un gage de qualité

Le Fonds Belval a d'ores et déjà organisé cinq concours d'architecture pour les projets de la Cité des Sciences à Esch-Belval. Les Archives, le Skip, la Pépinière d'entreprises, le premier Bâtiment administratif et le Lycée technique Belval. Pourquoi cette démarche? Ne serait-il pas plus facile de charger un architecte de la conception des ouvrages? Le concours est-il vraiment un plus pour les projets? Des questions, des réponses.

Le choix de l'architecte

Tout maître d'ouvrage qui entend construire un immeuble est confronté à un problème particulier. Il ne peut pas choisir l'ouvrage, comme il le ferait pour une voiture, un vêtement ou tout autre bien, car l'ouvrage reste à être créé. Il faudra donc que le maître de l'ouvrage choisisse le créateur, l'architecte.

C'est une phase très importante, sinon cruciale dans le devenir d'un projet. Car l'architecte crée l'ouvrage, il imagine son fonctionnement, il dessine la forme, étudie les détails, propose les matériaux. La qualité de l'ouvrage dépendra donc en majeure partie de sa compétence et de son talent.

Or, parmi les architectes, c'est comme dans toutes les professions, il y a des bons et il y a des meilleurs. Il appartient donc au maître de l'ouvrage de faire le bon choix, de ne pas se tromper sur la personne.

Mais, comment pourra-t-il faire ce choix, le bon choix en accord avec ses attentes? Le maître de l'ouvrage devra se fier aux références du professionnel. Les projets qu'il a construits témoignent de son savoir-faire et de ses orientations architecturales.

Le maître de l'ouvrage peut notamment s'informer auprès de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs qui est l'organisme officiel de la profession. L'OAI publie d'ailleurs tous les ans, pour faciliter le choix d'un professionnel, un guide des références qui renseigne sur les principaux architectes établis au pays et qui sont habilités à exercer la profession. Il pourra facilement s'orienter pour déterminer son choix.

Mais il est prudent de contacter les autres maîtres d'ouvrages qui ont construit avec l'architecte sélectionné. Car il n'y a pas meilleure référence qu'un client satisfait et pire critique que celui qui a été déçu dans ses attentes. Il pourra être questionné sur les aspects moins visibles que l'ouvrage lui-même, mais non moins importants, notamment le respect des budgets, le respect des délais et la qualité de son service. Fort de ces renseignements, le maître de l'ouvrage pourra prendre une décision éclairée.

L'attribution de la mission publique d'architecture

Mais ce qui vaut pour le maître d'ouvrage privé n'est pas nécessairement vrai pour le maître d'ouvrage public. Le maître d'ouvrage privé n'a aucune contrainte que celle qu'il s'impose lui-même. Il peut choisir librement sans devoir rendre compte à quiconque.

Le maître d'ouvrage public quant à lui est soumis à des contraintes de transparence et d'équité qui sont ancrées dans les principes de la législation sur les marchés publics. Cette loi propose plusieurs modes d'attribution.

Tout d'abord l'offre de prix publique ou restreinte sur base d'un cahier des charges précisant les prestations à fournir. Le critère d'appréciation sera dès lors le prix offert. Mais l'offre de prix concurrentielle tend inéluctablement vers une baisse des prix des missions d'architecture, ce qui entraîne nécessairement un nivellement vers le bas de la prestation jusqu'à décourager tous les architectes qui veulent et qui sont en mesure de faire une architecture de qualité et qui exigent un travail sérieux et compétent.

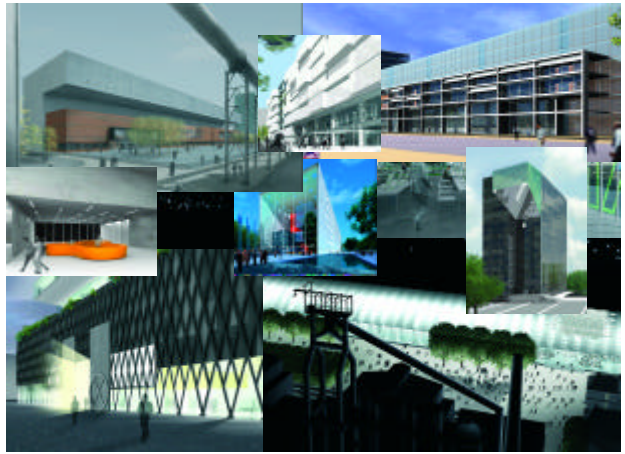

La qualité du résultat sera inévitablement à la hauteur du mauvais prix offert, une catastrophe pour l'architecture publique. Le pouvoir public a d'ailleurs reconnu ce problème et a négocié avec l'organisation professionnelle un barème d'honoraires qui est applicable pour les projets publics. Ceci plaide clairement contre l'offre de prix pour la mission d'architecture.

D'autre part l'appel d'offre public ouvre la concurrence à tous les professionnels qu'ils soient bons ou meilleurs ou encore mauvais sous réserve qu'ils répondent aux critères d'accès à la profession. Et finalement, s'agissant d'un acte de création, même le respect du cahier des charges n'est pas une garantie de qualité du résultat. En tous les cas, même si la transparence y gagnerait, le perdant serait inévitablement la société.

Le marché négocié, nouvelle dénomination du marché de gré à gré, est le second mode d'attribution. Le principe de l'application d'un barème d'honoraires est parfaitement compatible avec cette démarche. Le choix direct de l'architecte permet de favoriser la qualité de l'architecture. Un avantage. Mais qui fait le choix de l'architecte? Quels sont les critères de sélection? N'y a-t-il pas un problème de transparence?

Reste le concours d'architecture. Dans cette démarche on ne juge pas le prix de la prestation. Il est fixé par le barème. On ne juge pas non plus la qualité de l'architecte, bien que ce critère pourra être pris en compte lors de la sélection des concurrents. On juge la qualité des projets.

Le concours d'architecture

Le Fonds Belval a choisi le concours pour l'attribution des missions d'architecture. Tous les concours sont publiés au journal officiel de l'Union Européenne et dans la presse locale, invitant les architectes intéressés à introduire un dossier de candidature qui doit comporter leurs références et les informations sur leur bureau.

Le choix se porte exclusivement sur les architectes. Le nombre de concurrents est de 8 à 12 groupements par concours. Les candidats qui sont retenus par le jury doivent ensuite constituer un groupement de maîtrise d'oeuvre réunissant les architectes, les ingénieurs et autres spécialistes dès le départ du projet. Chaque groupement ne peut remettre qu'une seule proposition, un seul projet.

Les concours sont anonymes. L'anonymat est important pour garantir l'objectivité du jugement. Les projets ne peuvent comporter d'autres signes distinctifs qu'un numéro de 6 chiffres. Les noms des auteurs par contre sont contenus dans une enveloppe opaque scellée à la cire et comportant le même chiffre.

Les projets doivent tous être déposés à la date et à l'heure fixées et présentés dans les formes imposées par le règlement qui fixe le format, le nombre de planches et tous les éléments à fournir. Ainsi tous les projets sont mis sur un pied d'égalité du moins pour ce qui concerne leur présentation.

L'important et le seul objet d'appréciation reste la qualité du projet, la qualité de la réponse au programme de construction établi par le Fonds Belval qui définit également une enveloppe budgétaire à respecter par les concurrents.

Le but du concours est de primer un projet constructible qui doit donc être finançable. Il est certain que le respect d'une enveloppe budgétaire imposée est une contrainte supplémentaire pour les concurrents, mais elle est incontournable pour assurer la pérennité du résultat du concours. Les concurrents doivent s'engager sur les budgets annoncés.

A l'issue du concours, le lauréat du concours sera en principe chargé de la réalisation de l'ouvrage. Il est donc essentiel que le jury fasse le bon choix, qu'il prime le projet qui répond au mieux au problème posé.

Le jury

Le jury joue un rôle clé dans la procédure du concours. Le maître de l'ouvrage fait le choix des membres du jury en fonction de critère qu'il est seul à définir. En général le jury est composé d'une majorité d'architectes mais également de personnalités qui en raison de leurs compétences professionnelles peuvent apporter une plus-value précieuse aux travaux du jury.

Le jury est composé d'un nombre impair de membres, soit 9 ou 13 personnes en général; cela facilite le vote au cas où le partage serait difficile.

Tout au début de ses travaux, le jury élit son président qui mène le débat. Le choix se porte en général sur une personne émérite qui en raison de ses connaissances et de sa personnalité peut mener les débats, orienter le jury dans sa démarche, chercher les compromis nécessaires, et mener le jury à une prise de position claire et sans équivoques.

Lors de sa première réunion le jury approuve le règlement et fait le choix des concurrents qui seront invités à participer au concours. Tous les dossiers de candidatures sont examinés et évalués. C'est une phase très importante du concours, car la qualité du résultat dépend de la qualité des concurrents. Le jury doit donc choisir les meilleurs, mais pas sans stratégie. Il faut que l'éventail soit suffisamment large pour obtenir des réponses différentes. Si tous les concurrents sont issus de la même école, s'ils ont une même écriture, une même philosophie de travail, le résultat du concours se limitera à une variation sur le thème sans vraies alternatives.

Mais la mission essentielle du jury reste le jugement des projets. Un dur labeur.

Tous les projets sont présentés par un membre du pré-jury. Le pré-jury est une commission technique qui fait l'analyse technique des projets, vérifie leur conformité au règlement et l'exactitude des documents. Le pré-jury ne fait pas de commentaires d'appréciation pour éviter d'influencer le jury dans son jugement.

Chaque jury a sa façon de procéder. Avant les débats les membres se mettent d'accord sur une méthode de sélection ou bien encore d'exclusion. Les deux approches se valent. Le jury fait un classement des derniers projets en lice. Il doit attribuer trois prix et peut décerner des mentions pour les projets qui malgré leur qualité ne peuvent être primés pour une raison ou une autre. Un prix de consolation en somme.

Mais surtout le jury ne peut se tromper sur le lauréat. Car le projet lauréat est en principe désigné à être construit.

La qualité a son prix

Mais un concours d'architecture a son prix, et le prix est conséquent. L'organisation d'un concours d'architecture génère un coût non négligeable. Tout d'abord il y a les frais d'organisation, l'établissement du dossier du concours, les annonces publiques dans les journaux, les frais du jury et du pré-jury, l'organisation de l'exposition publique et finalement les publications du concours.

A cela s'ajoutent les honoraires redevables aux concurrents. Il est évident qu'on ne peut pas faire travailler douze équipes de maîtrise d'oeuvre pendant plus de deux mois sans au moins participer aux frais que cela occasionne.

D'aucun argumentent que le concours est à considérer comme un appel d'offre public ou restreint et que l'établissement de l'offre est à charge de l'offrant, le but étant d'obtenir un marché.

Mais pour le cas du concours la situation est différente. Tout d'abord il s'agit d'une prestation intellectuelle et artistique qui ne peut être traitée comme une vulgaire opération commerciale. Ensuite le travail à investir est très important dépassant largement l'investissement à réaliser pour l'établissement d'une offre commerciale. Et finalement le maître de l'ouvrage obtient en réalité 12 projets parmi lesquels il peut choisir.

A cela s'ajoute que si on ne rétribuait pas le concours, les architectes se trouveraient en face de frais qu'ils ne pourraient plus assumer. En effet, le concours devient de plus en plus une formule utilisée pour l'attribution des missions, la directive européenne y est pour quelque chose. Chaque concurrent qui introduit un projet conforme au règlement est honoré d'un montant fixé au départ du projet. A cela s'ajoute les prix et mentions que le jury peut attribuer. Ainsi pour un grand concours comme de l'ordre de grandeur des Archives Nationales, le coût peut varier entre 450.000 et 850.000 €. Un coût important, mais face au gain de qualité potentiel que le concours génère, cet investissement en vaut la chandelle. g

quelques grands concours du passé

Les premiers concours d'architectes ont eu lieu au Luxembourg au début du 20e siècle et concernaient des projets dont certains sont toujours d'actualité aujourd'hui, p.ex. la construction d'un musée et d'une bibliothèque nationale dans la capitale, d'un marché couvert, du centre culturel « Cercle », ou encore l'agrandissement du siège du gouvernement, ancien hospice Saint Maximin dans la rue Notre Dame.

Plutôt exceptionnels dans l'entre-deux-guerres, les concours devenaient plus nombreux à partir des années 1950. A Esch-Alzette, la gare construite en 1956-57 fit l'objet d'un concours dont sortaient lauréats les architectes Narce Lutz, Pierre Reuter, Nicolas Schmit-Noesen et Laurent Schmit. Le bâtiment fut construit avec des éléments industriels provenant des ateliers de Jean Prouvé.

A Luxembourg, le concours pour le bâtiment de la direction des CFL en 1954 fut remporté par le groupe Camille Frieden, Constant Gillardin et Gerold Dietrich. Pour sa rénovation – cas exceptionnel au Luxembourg –, les CFL ont également ouvert un concours en 1998. Le bureau d'architectes m², lauréat, a restauré le bâtiment avec beaucoup de sensibilité tout en sauvegardant parfaitement l'esprit d'origine.

La construction d'un théâtre municipal fut, des années durant, objet de débats avant de devenir, en 1959, sujet d'un concours que remportera l'architecte parisien Alain Bourbonnais. Un autre concours à mentionner de cette époque est celui pour l'Athénée construit en 1964 par Laurent Schmit, Nicolas Schmit-Noesen et Pierre Graach.

Pour le centre pénitencier de Schrassig, qui fut réalisé au début des années 1980, les architectes Schmit, Ewert et Haagen avaient présenté le meilleur projet. Les extensions ont été réalisées non seulement dans l'esprit mais en conservant les principes conceptionnels du projet initial.

D'autres grands concours ont été organisés, pour les pavillons luxembourgeois des expositions universelles, p.ex. à Séville (Paczowski & Fritsch), pour les bâtiments publics, p.ex. le lycée technique de Bonnevoie (Lammar, Massard et Decker), la Chambre des Métiers (Marc Ewen, Jos Dell), la nouvelle Philharmonie (Christian de Portzamparc), la Chambre de Commerce (Claude Vasconi), l'hôpital du Kirchberg (Incopa). Et puis il y eut les concours du Fonds de Rénovation de la Vieille Ville (Arlette Schneiders, Christian Bauer) et les grands projets du Fonds de Logement pour les quartiers de Mühlenbach et de Sauerwiss.

Mais tous les projets de concours ne sont pas venus à exécution. La nouvelle Chambre des Députés sur la place du Saint Esprit à Luxembourg fut un projet qui n'a pas été réalisé. Seul le parking a été construit et l'ascenseur vers le Grund qui a été essentiel au désenclavement de ce faubourg, une idée reprise par Constant Gillardin, à l'époque directeur des Bâtiments Publics.

Un autre projet a pris sa place plus de vingt ans plus tard: la Cité Judiciaire dessinée par les frères Krier. Le projet du Centre pour personnes âgées à Howald remporté par Jacek Pawlowski devait subir le même sort.

Les maîtres d'ouvrage privés ont suivi dans cette même voie. Ainsi le Groupe ARBED avait lancé un concours pour son nouveau bâtiment administratif à Esch dont Gottfried Böhm fut élu lauréat.

Le CRP-Gabriel Lippmann

visite d'un bâtiment flambant neuf

Le CRP- Gabriel Lippmann à Belval est prêt à accueillir les chercheurs. Les travaux étaient achevés le 25 janvier. Ensuite a commencé la réception du bâtiment qui durera jusque fin février. Puis le Fonds Belval remettra les clefs aux responsables du Centre de recherche qui ne devront pas tarder à occuper les lieux.

Maintenant que les échafaudages sont enlevés, le bâtiment révèle sa structure et son architecture sobre, mais tout à fait accueillante, aux espaces lumineux, exposés tantôt sur le paysage environnant, tantôt sur une cour intérieure qui bientôt se revêtira d'un tapis de verdure. Les façades en tôle ondulée soulignent la modernité, la fonctionnalité du bâtiment. Rappelons qu'il se compose entièrement d'éléments préfabriqués et pourtant il se distingue d'un container banal tel qu'on les retrouve généralement quand il s'agit d'une solution pour un hébergement temporaire.

Le CRP- Gabriel Lippmann, dessiné par l'architecte Daniela Di Santo, chef de projet auprès du Fonds Belval, témoigne d'un souci d'esthétique qui se reflète dans le contraste des matériaux et des coloris, le gris métallique et la couleur bois, la disposition des différents corps de bâtiment et l'agencement des façades.

A l'intérieur, c'est la fonctionnalité qui prévaut. Tout au long du projet les responsables du Centre de recherche ont participé étroitement à la conception du bâtiment afin qu'il corresponde au mieux aux besoins des chercheurs et des différents départements. Des questions essentielles comme le dimensionnement des espaces, les mesures de sécurité ou encore la nature des équipements ont été discutées au cours de nombreuses réunions, mais également des questions apparemment banales, mais indispensables pour le bon fonctionnement, telles p.ex. le placement des prises électriques. Tout en respectant le budget du projet de loi voté par la Chambre des Députés, le Fonds Belval a tout fait pour répondre au mieux aux désidérata du Centre de recherche et pour offrir aux chercheurs des conditions de travail optimales. g

moleskine
carnet culturel

Dans cette édition nous introduisons une nouvelle rubrique destinée à annoncer des événements, manifestations, publications liées directement ou indirectement au site de Belval, à la Cité des Sciences, à la région. «moleskine » rappelle les légendaires carnets, journaux intimes, calepins, utilisés par des écrivains, artistes, intellectuels et voyageurs depuis deux siècles. Tombé en désuétude à un moment donné, il est réédité de nos jours et connaît à nouveau beaucoup de succès.

évènement

Festival « Hommes et usines »

Du 5 au 15 mai aura lieu le Festival « Hommes et Usines » à Talange. Ce festival qui entre en sa 5e année a pour sujet les migrations, l'intégration, le brassage des cultures et propose des concerts, pièces de théâtre, animations pour tous publics.

Un colloque international organisé en collaboration avec les universités de Metz et de Nancy traitera le thème « De la discrimination dite «ethnique et raciale» : discours, actes et politiques publiques - entre incantations et humiliations »

Le programme du festival est disponible au Service Culturel de la Ville de Talange:

tél.: 0033 3 87 70 87 83, email: yackatalange@free.fr

bibliothèque

Mythos Esch

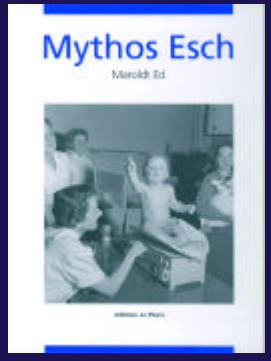

Ed Maroldt
éditions le Phare 2004
ISBN 2-87964-078-4

Le portrait d'une ville au travers de ses habitants, les hommes, les femmes et les enfants qui font cette population hétéroclite et multiculturelle des cités industrielles imprégnant le caractère particulier de ces agglomérations.

Des souvenirs de la vie journalière, des fêtes et des traditions, d'une époque révolue, de 1950 à 1962, documentés par des photos impressionnantes par leur réalisme et leur poésie, commentées de textes d'un vérité frappante.

Pour tous les Eschois et Eschophiles une obligation.

tours découverte

Nouveau regard sur le paysage urbain de la région Sud au Luxembourg

Après avoir étudié de près les périphéries des villes de Paris, Cologne, Orléans, Leipzig, l'artiste Boris Sieverts (35) se lance dans l'exploration de la région Sud luxembourgeoise. Pour la durée d'un jour ou deux, Boris Sieverts vous emmène à une découverte insolite de lieux caractéristiques du paysage urbain d'aujourd'hui, mais que l'on ignore généralement, s'agit-il d'endroits apparemment peu attrayants, de zones qui commencent sur les bords des agglomérations urbaines : les friches, les lotissements, les zones industrielles, les parkings et autoroutes, les tracés de conduites, les déponies, les sentiers battus, mais aussi les forêts, les prairies, les anciennes minières recouvertes de végétations pionnières.

Les excursions dans le bassin minier accompagnées par l'artiste et guide Boris Sieverts sont organisées par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire dans le cadre du projet européen « SAUL - Sustainable and Accessible Urban Landscapes » (www.saulproject.net). Les tours de découverte d'un jour auront lieu le 17 et le 30 avril ainsi que le 1er mai. Le weekend du 23/24 avril est prévu une exploration de deux jours. Les déplacements se font par train, en vélo et à pied.

Pour les détails du programme veuillez contacter à partir de mi-mars 2005 : Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Mme Carmen Wagener, tél. 478 6927 ou bien carmen.wagener@mat.etat.lu

les éditions

Le Fonds Belval a choisi de documenter le développement de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation tout au long de son devenir. Pour cela il a créé les Cahiers Concept, Projet et Architecture, éditions qui documentent l'évolution de ce projet qui marquera le début de ce siècle et l'avenir de la région Sud du pays.

Toutes les publications seront disponibles dans le skip ou peuvent être commandées auprès du :

Fonds Belval

20 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
tél: + 352 26 840-1 fax: + 352 26 840-300
e-mail: fb@fonds-belval.lu

Rockhal, le 9 février 2005

© Le Fonds Belval

Rédaction : M. Lamesch, X. Malfi, A. Lorang, A. Vaz
Design graphique : C. Bizzari
Photos : Robert Berg, Menn Bodson, dpa, Hervé Montaigu, ProfilARBED, UL-Christof Weber, Visions & More by André Weisgerber
Collection Archives Communales de Sanem, collection Jean Piovano
Impression : Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

Luxembourg, mars 2005

ISSN 1729-5319

Le Magazine du Fonds Belval s'adresse à toute personne intéressée et peut être commandé individuellement ou en abonnement auprès de:

LE FONDS BELVAL
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Tél.: + 352 26 840-1
Fax: + 352 26 840-300
Email : fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu

tours découverte

Nouveau regard sur le paysage urbain de la région Sud au Luxembourg

Après avoir étudié de près les périphéries des villes de Paris, Cologne, Orléans, Leipzig, l'artiste Boris Sieverts (35) se lance dans l'exploration de la région Sud luxembourgeoise. Pour la durée d'un jour ou deux, Boris Sieverts vous emmène à une découverte insolite de lieux caractéristiques du paysage urbain d'aujourd'hui, mais que l'on ignore généralement, s'agit-il d'endroits apparemment peu attrayants, de zones qui commencent sur les bords des agglomérations urbaines : les friches, les lotissements, les zones industrielles, les parkings et autoroutes, les tracés de conduites, les déponies, les sentiers battus, mais aussi les forêts, les prairies, les anciennes minières recouvertes de végétations pionnières.

Les excursions dans le bassin minier accompagnées par l'artiste et guide Boris Sieverts sont organisées par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire dans le cadre du projet européen « SAUL - Sustainable and Accessible Urban Landscapes » (www.saulproject.net). Les tours de découverte d'un jour auront lieu le 17 et le 30 avril ainsi que le 1er mai. Le weekend du 23/24 avril est prévu une exploration de deux jours. Les déplacements se font par train, en vélo et à pied.

Pour les détails du programme veuillez contacter à partir de mi-mars 2005 : Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Mme Carmen Wagener, tél. 478 6927 ou bien carmen.wagener@mat.etat.lu

les éditions

Le Fonds Belval a choisi de documenter le développement de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation tout au long de son devenir. Pour cela il a créé les Cahiers Concept, Projet et Architecture, éditions qui documentent l'évolution de ce projet qui marquera le début de ce siècle et l'avenir de la région Sud du pays.

Toutes les publications seront disponibles dans le skip ou peuvent être commandées auprès du :

Fonds Belval

20 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
tél: + 352 26 840-1 fax: + 352 26 840-300
e-mail: fb@fonds-belval.lu